

1 Cour pénale internationale

2 Chambre de première instance IX

3 Situation en République d'Ouganda

4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15

5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan

6 Procès — Salle d'audience n° 1

7 Mardi 28 février 2017

8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 30*)

9 M. L'HUISSIER : [09:30:55] Veuillez vous lever.

10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.

11 Veuillez vous asseoir.

12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

13 TÉMOIN : UGA-OTP-P-0003 (*sous serment*)

14 (*Le témoin s'exprimera en acholi*)

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:31:18] Bonjour à tous. Un
16 petit rappel à tous. Il y a des différences entre l'acholi et l'anglais, comme vous le
17 savez. Il faut donc bien marquer les pauses entre chaque orateur.

18 Je continue à entendre de nouveau le français à la place de l'anglais. Est-ce que
19 vous... ça va bien, maintenant ? Bon, c'est pas très grave, c'est pas très grave, je crois
20 que c'est pas la peine de se plaindre de cela.

21 Greffier d'audience, est-ce que vous pourriez appeler l'affaire, s'il vous plaît ?

22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:03] Situation en république d'Ouganda,
23 *le Procureur c. Dominic Ongwen*, ICC-02/04-01/15.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:15] La présentation des
25 équipes, s'il vous plaît.

26 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:32:18] Pour l'Accusation, Julian Elderfield,
27 Pubudu Sachithanandan, Adesola Adeboyejo, Ben Gumpert, Xinwei Liu et Mari
28 Pilvio.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:38] Les représentants
2 légaux des victimes.

3 M^{me} ADONG (interprétation) : [09:32:45] (*Début d'intervention non interprété*)...

4 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [09:32:46] Sans micro, nous ne les
5 entendons pas.

6 M^{me} ADONG (interprétation) : [09:32:47] Veuillez m'excuser. Jane Adong, Orchlon
7 Narantsetseg et Josefina Pin (*phon.*).

8 M^{me} HIRST : [09:33:06] Bonjour, James Mawira, Megan Hirst.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : (*Début d'intervention non*
10 *interprété*) ... la Défense...

11 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [09:33:17] (*Début de l'intervention non*
12 *interprété*)... chief Charles Acheleke Taku, Mike Rowse, Abigail Bridgman pour la
13 Défense. Au nom de mon client, je voudrais saisir cette opportunité pour présenter
14 les excuses, justement, de mon client. Il n'a pas pu mettre son costume aujourd'hui.
15 Il y a des problèmes au centre de détention, vous en avez peut-être été informés.
16 Pour une raison ou pour une autre, il n'est pas autorisé à utiliser l'ascenseur, et vous
17 savez qu'il... il boite parce qu'il a été blessé dans la brousse. Nous pourrions traiter
18 de cette question de manière séparée. L'utilisation de l'ascenseur ne devrait pas être
19 un privilège. Apparemment, il y a un arrangement sélectif : certains peuvent utiliser
20 l'ascenseur, d'autres pas, et je trouve qu'ils sont un peu racistes à cet égard, ce qui est
21 malheureux.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:30] Merci beaucoup de
23 le mentionner et d'expliquer les choses. Nous allons traiter de cette question en
24 dehors de l'audience. Nous allons y revenir ultérieurement. C'est... C'est bien
25 entendu au... C'est bien entendu au Greffe qu'il faut s'adresser pour tout ce qui a
26 trait au centre de détention.

27 Nous allons poursuivre l'interrogatoire du témoin.

28 Monsieur Elderfield, vous avez la parole.

1 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

2 PAR M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:35:07]

3 Q. [09:35:08] Bonjour, Monsieur le témoin. Une question que j'aurais dû vous poser
4 hier : quel est votre grade ?

5 R. [09:35:24] Je suis *adjudant au sein de l'armée ougandaise.

6 Q. [09:35:37] Nous allons nous lancer maintenant directement dans le deuxième
7 enregistrement audio.8 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:35:49] Monsieur le Président, la référence ERN
9 est 0247-1102, extrait de la minute 28:45 à la minute 31:32.10 Q. [09:39:10] Monsieur le Président (*phon*), comme nous l'avons fait hier... Et
11 Monsieur le témoin, vous avez un crayon et un papier devant vous. Réglez le son
12 dans vos écouteurs, écoutez soigneusement l'enregistrement audio et ensuite, je
13 vous poserai des questions.14 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:36:35] Il semble qu'il y ait une petite difficulté.
15 L'audio passe par la... le canal 2 sur « *Evidence* », peut-être que les techniciens audio
16 pourraient nous aider.17 (*Diffusion d'une bande audio*)18 Q. [09:40:09] Monsieur le témoin, avez-vous reconnu des voix sur cet enregistrement
19 audio ?

20 R. [09:40:20] Oui, j'ai entendu des voix et je les ai reconnues.

21 Q. [09:40:25] De quelles voix s'agissait-il ?

22 R. [09:40:34] La voix de Vincent Otti et de Kony. Vincent Otti disait à Kony ce qu'il
23 avait entendu, l'attaque que Dominic... dont Dominic avait la responsabilité. Kony
24 demande : « Comment est-ce que ça s'est passé ? » Et Otti répond : « Un attaque...
25 une attaque, c'était une attaque en tant que telle. » Kony demande à Kony (*phon.*) :
26 « Est-ce que des civils sont morts pendant cette attaque ? » Et... Et Otti répond :
27 « Oui, des civils sont morts. » Et puis ensuite, Kony dit : « Des civils auraient dû
28 mourir en grand nombre parce que... ils auraient dû mourir en grand nombre parce

1 que ce sont les civils qui créent les problèmes. Les civils sont ceux que... parce que
2 les civils se battent contre les soldats. Les soldats doivent se battre contre nous. » Otti
3 dit à Kony : « Je leur ai dit qu'ils auraient dû brûler toutes les maisons civiles dans
4 une plus large mesure que ce qu'ils ont fait à Atiak. Ils auraient dû brûler toutes les
5 maisons, toutes les maisons civiles dans le camp, d'une manière plus importante
6 qu'ils ne l'ont fait à Atiak. » Kony déclare : « Ils le feront, ce sera beaucoup plus
7 grand que ça, les civils sont vraiment mauvais. Il faut agir... il faut leur enseigner une
8 leçon. » C'est ce que Kony dit. Et Otti dit à Kony : « Si vous entendez qu'il y a eu une
9 attaque, que l'UPDF a appelé un *hélicoptère de combat, eh bien, cela signifie que
10 l'attaque était vraiment mauvaise. » Kony demande à Otti : « Vous voulez dire qu'ils
11 appellent cela vraiment "un *hélicoptère de combat" ? » Otti répond : « Oui, oui. Il y
12 avait un *hélicoptère de combat qui est venu à 6 heures pour aider les gens dans le
13 camp. Et le *hélicoptère de combat n'a rien fait. » C'est ce qu'ils disent.

14 Q. [09:43:03] Vous avez dit au départ qu'il s'agissait d'une attaque dont Dominic
15 était responsable. Est-ce que vous avez entendu une référence spécifique à Dominic
16 ou bien à son indicatif ?

17 R. [09:43:26] Dans cet extrait, Otti dit à Kony qu'il communiquait avec Kony... il
18 communiquait avec Kony, mais il y a quelque chose qui manque. Otti dit à Kony que
19 l'attaque a eu lieu. Dominic a attaqué des civils et ils entendent... ils ont entendu
20 qu'il a tué un certain nombre de gens. C'est ce qu'Otti (*phon*) dit au début. Kony
21 demande : « Comment est-ce que ça s'est passé ? » Ils discutent de cela, mais je n'ai
22 pas entendu la voix de Dominic. Dominic n'a rien dit pendant cette communication.
23 Merci.

24 Q. [09:44:17] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez, maintenant, ouvrir votre
25 classeur à l'onglet n° 17 ? La référence ERN est 0132-0105, il s'agit d'un document
26 confidentiel.

27 (*Le témoin s'exécute*)

28 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:44:33] Et pour les greffiers d'audience, ces

1 transcriptions sont publiques, elles peuvent être diffusées au public ; ces
2 transcriptions-ci, par contre, sont confidentielles et ne doivent, donc, pas être
3 affichées pour le public.

4 Q. [09:45:00] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez voir... est-ce que vous
5 voyez — pardon — vos initiales en bas, à droite de la première page ?

6 R. [09:45:08] Oui, je les vois.

7 Q. [09:45:10] Les pages, dans ce classeur, correspondent à un extrait de la totalité de
8 la transcription, et l'extrait va des pages 0133 aux pages 0136.

9 Monsieur le témoin, je voudrais que vous preniez la page 0134.

10 *(Le témoin s'exécute)*

11 À gauche, en bleu, il y a des noms écrits après les phrases. Est-ce que vous pourriez
12 confirmer que les noms sont les gens dont... qui ont prononcé ces preuves, comme
13 vous l'avez fait hier ?

14 R. [09:46:04] Oui, c'est exactement comme cela.

15 Q. [09:46:13] À la moitié de la page, à gauche, vous avez entouré les... l'expression
16 « 5 Tango », vous l'avez entourée en bleu ; qu'est-ce que « 5 Tango » signifie ?

17 R. « 5 Tango », c'est l'indicatif du... d'Otti. Mais, occasionnellement, il fait
18 simplement référence à « Tango » sans le « 5 ». Lorsque vous voyez « Tango », cela
19 signifie que c'est Otti qui est en train de communiquer. Comme je l'ai indiqué
20 précédemment, ces gens communiquent de manière différente. Quelquefois, ils
21 disent « 5 Tango » et puis, ensuite, la communication commence. Donc, il faut
22 vraiment faire très attention, bien écouter, parce que, quelquefois, on dit « 5 Tango »
23 à la place de « Layomcwiny ». Donc, il faut vraiment faire très, très attention, écouter
24 très précisément la voix avant de procéder à l'interprétation. Vous écrivez ce qui est
25 dit. Vous écoutez les interceptions, vous écrivez ce qui est dit, et puis vous envoyez
26 cela, quel que soit le message qui doit être envoyé. Merci.

27 Q. [09:47:45] Je voudrais que vous vous concentriez sur deux lignes à la minute
28 29:37. Il y a un paragraphe qui commence « il y a des gens qui sont allés vers les

1 maisons. Il y a aussi des gens qui sont allés vers les maisons des civils. » Est-ce que
2 vous pourriez lire ce bref paragraphe et nous dire ce qu'il signifie... ce que vous
3 estimez qu'il signifie ?

4 R. [09:48:12] Est-ce que vous pourriez répéter la question, je ne l'ai pas bien
5 comprise, s'il vous plaît ?

6 Q. [09:48:17] Deux paragraphes plus bas que « 5 Tango », il y a une indication de
7 minute à droite de la page.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:48:25] Maître Taku.

9 M^e TAKU (interprétation) : [09:48:38] Il n'a pas été établi que ce qui est indiqué dans
10 ces transcriptions « ont » effectivement été écrit par ce témoin, ou s'il y avait cela
11 dans ses registres et qu'il devait interpréter ce qu'une autre personne avait écrit et
12 qui était indiqué clairement ici. Mon collègue doit expliquer cela. Il doit essayer de
13 demander au témoin ce qu'il a effectivement fait, s'il a placé ces annotations. Il
14 essaye d'expliquer les éléments de preuve... d'interpréter les éléments de preuve
15 devant la Cour.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:49:29] Monsieur Elderfield.

17 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:49:31] Précédemment, vous avez indiqué qu'il
18 y avait des phrases ambiguës dans le... dans ce... cet interrogatoire. Le témoin peut
19 aider la Cour à expliquer des phrases qui ne sont pas vraiment évidentes dans ce qui
20 est transcrit. Et le témoin a expliqué hier comment il avait réexaminé le... la
21 transcription, qu'il avait vérifié son... sa précision, et nous devrions pouvoir faire un
22 commentaire sur cette transcription. C'est lui-même qui a posé ces notes.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:50:10] Lorsque c'est
24 ambigu, effectivement, on peut essayer de lui demander de l'interpréter. C'est...
25 C'est cette manière qu'il faut... C'est de cette manière qu'il faut procéder.

26 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:50:22] Avant de passer à l'audio suivant, j'ai
27 une question à poser au témoin.

28 Q. [09:50:30] Monsieur le témoin, nous parlons du paragraphe à gauche de la

1 minute 29:37, juste à côté du 29:37 ; cette petite indication à droite — sur la page à
2 droite — peut-être que vous pourriez nous aider. C'est à la moitié de la page
3 environ, et cela commence « il y a des gens qui sont allés vers les maisons » ; est-ce
4 que vous voyez cela ?

5 R. [09:50:54] Oui.

6 Q. [09:50:55] Est-ce que vous pourriez dire à la Cour ce que, à votre avis, signifie ce
7 paragraphe ?

8 R. [09:51:03] Je voudrais que les gens comprennent ceci : dans ce paragraphe, Otti...

9 Je ne sais pas si je dois lire cela en acholi. Est-ce que je dois donner lecture du
10 paragraphe en acholi ou bien est-ce que je lis la traduction anglaise ?

11 Q. [09:51:35] Non, n'en donnez pas lecture. Aidez-nous à comprendre ce que
12 signifient ces termes, votre compréhension de ces termes.

13 R. [09:51:45] Très bien. Je comprends.

14 Otti était en train d'envoyer un rapport. Comme je l'ai dit précédemment, il y avait
15 une communication entre Otti et Kony. Otti disait à Kony qu'il y a des gens qui sont
16 allés aux maisons... aux maisons des civils... un certain nombre de gens qui sont
17 allés à des maisons de civils. Il y avait des soldats de l'ARS qui sont allés dans ces
18 maisons de civils qui ont mené l'attaque et qui ont pillé ces maisons. C'est ce qu'Otti
19 explique à Kony, d'après ce passage. Merci.

20 Q. [09:52:44] Merci.

21 Au bas de la page, sur la gauche, deuxième ligne à partir du bas, vous avez apporté
22 une annotation en bleu, « *gicelo* » ; qu'est-ce que cela signifie et qu'est-ce que signifie
23 cette phrase, maintenant ?

24 R. [09 :53 :13] Si vous prenez ce passage, je... je corrige... j'ai corrigé l'information.

25 Comme je l'ai dit précédemment, (Expurgée)

26 (Expurgée) parce qu'il y a des interprètes à

27 la CPI qui ont interprété cette information.

28 Q. [09:53:39] Monsieur le témoin, je vais vous arrêter ici. Ce qui nous intéresse

1 maintenant, c'est simplement une explication du terme figurant sur cette page et ce
2 que signifie cette phrase. Maintenant, nous n'avons pas besoin de plus
3 d'informations que cela.

4 R. [09:53:59] Très bien. C'est une phrase simple. Kony demande : « Est-ce qu'ils ont
5 tiré sur des gens également ? » La correcte... La correction... La personne qui a
6 traduit cette phrase l'a mal traduite, et la correction dit : « Est-ce qu'ils ont tiré sur
7 des gens également ? » — question. Parce que ce qui figurait avant n'avait pas de
8 sens. Donc, c'est une question maintenant : « Est-ce qu'ils ont tiré sur des gens ? »
9 C'est ce que demande Kony à Otti.

10 Q. [09:54:49] Et quelle est la réponse d'Otti ?

11 R. [09:54:56] Otti répond : « Oui, ils ont tiré sur toutes les personnes... toutes les
12 personnes. » C'est ce qu'Otti dit.

13 Q. [09:55:06] Merci.

14 Est-ce que vous pouvez tourner la page... 0135, page 0135, deuxième ligne en haut
15 qui commence par les mots « rire », « rire » et dit « Lapeko ». Qu'est-ce que
16 « Lapeko » signifie exactement ?

17 R. [09:55:37] « Lapeko », comme je l'ai dit précédemment, dans l'ARS, c'était un
18 certain nombre de gens. Je dois vérifier dans mes dossiers qui était Lapeko, parce
19 qu'il y avait plusieurs surnoms utilisés par les commandants, et je ne me souviens
20 pas de tous les surnoms. Voilà pourquoi je n'ai pas corrigé à cet endroit-là.

21 Q. [09:56:05] Très bien.

22 Six lignes plus bas, à peu près, à côté de la minute 30:23, il y a une phrase qui
23 commence par « L'avion a... s'est immédiatement rendu là. » Est-ce que vous
24 pourriez dire à la Cour ce que cet « avion » signifie dans ce contexte ?

25 R. [09:56:37] Otti dit à Kony... parle à Kony d'avion ; comment l'avion de l'armée est
26 venu, qu'il a survolé l'endroit où l'attaque avait lieu, qu'il a tiré avec une
27 mitrailleuse, mais pour... cela n'a pas eu d'effet, rien ne s'est passé... rien ne s'est
28 passé malgré les tirs. C'est ce que dit Kony. Après l'attaque, un bombardier... un

1 avion de combat — un avion de combat — est venu et il a tiré avec une mitrailleuse,
2 mais rien ne s'est passé.

3 Q. [09:57:24] Merci, Monsieur le témoin.

4 Après avoir réexaminé la transcription, y compris vos corrections, est-ce que cela
5 représente de manière précise le contenu de l'audio, de l'enregistrement audio que
6 vous venez d'entendre ?

7 R. [09:57:44] Oui, oui, cela reflète. Si vous écoutez ce qu'ils disent au début, ils disent
8 que des avions de combat tirent sur des gens. Donc, tout ça, c'est clair ; l'information
9 est claire, sauf qu'on ne peut pas lire un paragraphe ou un mot isolément,
10 séparément, comme on le fait ici. Mais, comme je l'ai indiqué hier, nous avons
11 résumé l'information. Donc, si vous faites une comparaison entre ce qui figure sur ce
12 document et ce que nous avons dans nos registres, eh bien... parce que chaque mot
13 est indiqué ici, mais, dans nos registres, nous faisons un résumé. Mais si vous prenez
14 la... cette information, vous voyez que ça correspond au résumé que j'ai fait dans
15 mon registre. Merci.

16 Q. [09:58:43] Très bien.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:44] J'ai une question de
18 suivi à poser.

19 M. ELDERFIELD (interprétation) : [09:58:49] Veuillez m'excuser, Monsieur le
20 Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:58:55]

22 Q. [09:58:59] Cette transcription est correcte d'après ce que vous avez entendu, c'est
23 ce que vous venez de dire, Monsieur le témoin. Je fais référence à notre transcription
24 d'aujourd'hui, page 5, ligne 3, où vous avez dit : « Mais Otti a dit... a dit à Kony que
25 l'attaque qui avait eu lieu... pendant cette attaque, Dominic avait attaqué des civils
26 et qu'ils avaient entendu qu'il avait tué un certain nombre de gens. » Je voudrais
27 vous demander de montrer à la Cour où cette information se trouve dans les trois
28 pages que nous avons sous les yeux, commençant à 0133 jusqu'à 0135, donc des

1 éléments d'information qui sont spécifiquement liés à Dominic Ongwen. Est-ce que
2 vous pourriez, s'il vous plaît, montrer à la Cour où vous avez cette information dans
3 cette transcription ?

4 R. [10:00:02] Si la personne qui m'aide ne me donne pas les bonnes consignes, ça ne
5 va pas marcher. La personne qui est à côté de moi doit être capable de me donner les
6 bonnes consignes. Si ce n'est pas le cas, je ne peux pas vous aider.

7 Q. [10:00:28] Enfin, on parle de cette étape, c'est ce dont on parle, en fait, depuis le
8 début de l'audience. Première page, 0133. J'ai bien compris que cela correspond...
9 tout ce qu'on a entendu jusqu'à présent correspond à... à la transcription qui
10 commence à la fin de la page 0133. Je vois M. Elderfield qui est d'accord.

11 Et, ensuite, à la fin de 0133, voyez la page suivante, 0134, c'est la page sur laquelle
12 vous nous avez fait des commentaires jusqu'à l'épisode avec l'avion de combat à
13 0135. Alors, vous avez vraiment fait cela plusieurs fois, déjà. Donc, je pense que vous
14 pouvez à nouveau répéter l'exercice.

15 R. [10:01:51] Je... Vous me dites qu'il faut que je lise un passage, mais je ne
16 comprends pas lequel. Vous voulez que je lise l'acholi ? Vous voulez que je lise
17 l'anglais ?

18 Q. [10:02:09] Vous nous avez dit que vous préférez parler acholi, alors, lisez à... dans
19 votre tête en acholi et, ensuite, répondez à la question qui est simple : d'où tenez-
20 vous cette information selon laquelle Dominic Ongwen a été mentionné ici ? C'est
21 où ?

22 R. [10:02:44] Je lis une transcription, c'est celle qui a été annotée, mais la transcription
23 que je lis tout de suite, là, en ce moment, n'a plus d'annotations. Vous voulez que je
24 lise laquelle et que je commente laquelle ? Parce que la transcription dont je parlais
25 avait des annotations, et celle que je lis maintenant parle d'autre chose. Dans l'autre
26 scénario, il n'y avait aucune information sur Abudema, alors que sur les pages que je
27 lis maintenant, je vois qu'on parle d'Abudema. Mais en ce qui concerne la
28 transcription que j'ai commentée précédemment, il... il n'y avait pas d'informations

1 sur Abudema.

2 Q. [10:03:42] Bon, alors, on ne peut pas dire que cela rend les choses plus claires,
3 mais nous allons en... nous allons y rester... en rester là, puisqu'on a plus ou moins
4 une réponse, maintenant, qui n'en est pas une, d'ailleurs.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:03:59] C'est bien la
6 transcription qui est versée au dossier, n'est-ce pas ?

7 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:04:01] Nous allons demander le versement.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:05] Bon, j je ne vois pas
9 très bien comment résoudre le problème à l'heure actuelle. Il y a quand même un
10 problème.

11 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:04:07] C'est peut-être l'intercalaire qui est
12 faux. Abudema, on en parle beaucoup plus tard dans le classeur, peut-être qu'il est
13 en train de regarder les documents qui sont à l'onglet 17.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:20] Mais Abudema est
15 mentionné sur la page 133, mais en haut de la page. Donc, ça aurait dû être dit
16 précédemment. Mais c'est bel et bien sur la page qui nous intéresse. Mais bon... bon.
17 Je remarque aussi que, dans votre résumé, vous n'avez pas explicitement fait
18 référence à Dominic Ongwen en ce qui concerne cet extrait audio, en tout cas. Bon,
19 laissons les choses en l'état, peut-être que la clarté viendra plus tard.

20 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:04:53] Alors, passons à l'audio suivant. C'est
21 le troisième extrait sonore, ERN 0247-1110, de 12 mn 09 à 16 mn 00.

22 Q. [10:05:21] Monsieur le témoin, vous fermez votre classeur, hein, s'il vous plaît.
23 Maintenant, nous allons vous faire entendre l'extrait sonore, écoutez bien.

24 *(Diffusion d'une bande audio)*

25 Monsieur le témoin, quelles voix avez-vous reconnues et de quoi parlaient ces gens ?

26 R. [10:09:51] J'ai reconnu la voix de Otti et la voix de Joseph Kony. Ils parlent
27 toujours de la même chose, c'est la même chose que nous avons entendue
28 précédemment. Donc, ils parlent de cet hélicoptère de combat, mais la seule

1 différence ici, d'après moi, c'est que Otti parle de civils qui étaient avec lui dans la
2 brousse. Et quand l'hélicoptère de combat est arrivé pour les attaquer, ils étaient
3 avec des civils. Et les civils demandaient à Otti la chose suivante : « Lorsque les
4 hélicoptères de combat viennent attaquer l'ARS, on sait, nous, les civils, qu'ils vont
5 tuer tout le monde, mais, pourtant, l'attaque de l'hélicoptère de combat est fort... est
6 bien faible. » Alors, Otti répond en disant : « Oui, les hélicoptères de combat
7 viennent. Et d'habitude, ils font exactement ce que... ce à quoi vous avez assisté, pas
8 beaucoup de dégâts, en fait. » En ce qui concerne le reste de l'information, il y avait
9 beaucoup de parasitage. Comme je vous l'ai dit lors de... au début de ma déposition,
10 parfois, c'est clair, et puis... au début, c'est clair, et puis, après, il y a tellement
11 d'interférences et tellement de parasitage qu'on n'entend plus bien ce qu'ils disent.
12 Cela dit, en gros, Otti dit : « Quels que soient les paroles et les actes du
13 gouvernement, on continuera le combat. » Donc, il parlait, en fait, toujours de la
14 même attaque que celle dont j'ai déjà parlé. Ils en ont beaucoup parlé, mais c'est vrai
15 qu'il y avait tellement de parasitage que je n'ai pas vraiment tout compris.
16 Kony disait aussi qu'il avait entendu des émissions à la radio rapportant qu'il aurait
17 donné des ordres à Otti et à tous les commandants de l'ARS aux fins de commettre
18 des atrocités épouvantables contre les civils. Et Otti confirme en disant : « Oui, moi
19 aussi, j'ai entendu ça à la radio ». Donc, c'est des informations que Kony avait
20 entendues à la radio nationale, et il partageait ces informations avec Otti. Mais,
21 comme je le répète, il y avait énormément de parasitage lors de cette communication.
22 Elle n'est pas claire du tout. On a beaucoup de mal à comprendre. Alors, peut-être
23 qu'il y a d'autres choses qui ont été dites lors de cette conversation, et ce sont
24 d'autres témoins qui permettront de vous expliquer ce dont il s'agit.

25 Q. [10:13:02] Vous parlez de Otti qui dit qu'il était dans la brousse avec des civils.
26 Avez-vous entendu le nombre de civils qui l'accompagnaient dans le... dans la
27 brousse ? Est-ce qu'il l'a dit, combien ils étaient ?

28 R. [10:13:19] Moi, je vous dis ce que j'ai entendu, hein. Je ne suis pas en train

1 d'inventer des chiffres, hein.

2 Q. [10:13:34] Mais avez-vous entendu un chiffre mentionné sur la bande à propos du
3 nombre de civils ?

4 R. [10:13:47] Non, il y avait beaucoup trop de parasitage. C'est vrai qu'ils ont
5 beaucoup parlé. Et ceux qui ont écouté peuvent confirmer qu'il y avait énormément
6 de parasitage. Moi, j'ai réussi à entendre certaines choses. En ce qui concerne ce
7 chiffre, peut-être que le chiffre a été mentionné, mais, en tout cas, il y avait... le son
8 est tellement mauvais que je ne... n'ai pas entendu ça, hein, parce que les choses
9 n'étaient pas assez claires.

10 Q. [10:14:33] Mais vous savez, Monsieur le témoin, vous pouvez dire tout
11 simplement « oui » ou « non, je ne l'ai pas entendu », ou « je n'ai pas compris » ; c'est
12 tout, hein.

13 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:14:41] Passons, maintenant, à l'intercalaire 18
14 de la transcription ERN : 0132-0243. Extrait sonore qui commence à la page 0253,
15 continue aussi à la page 0265 à la page 0269.

16 Q. [10:15:08] Monsieur le témoin, en bas, à droite de la page qui se trouve à
17 l'intercalaire 18, est-ce que vous voyez votre paraphe ?

18 R. [10:15:17] Oui.

19 Q. [10:15:23] Pouvez-vous, s'il vous plaît, passer à la page suivante, 0265, tout en
20 haut ?

21 *(Le témoin s'exécute)*

22 Vous avez écrit « Onen Kamdule égale O.K. » ; c'est écrit à la main. Qu'est-ce que
23 cela veut dire ?

24 R. [10:15:52] Pendant l'interview, alors qu'on posait des questions, j'ai dit qu'il
25 s'agissait juste d'une vérification. On m'a demandé : « Que signifie "O.K." ? » Et c'est
26 ce que j'ai dit. Ils l'ont, peut-être, obtenu quelque part sur un TONFAS. Alors, je leur
27 ai dit : « Si vous parlez de "OK — O-K", c'est Onen Kamdule. Ces vérifications que
28 j'ai faites pour étayer les modifications que j'ai apportées lors de l'interview.

1 Q. [10:16:29] Très bien. Passons maintenant à l'horodatage 12:21 sur cette page, à
2 gauche, après la phrase, vous avez justement écrit à la main « Onen Kamdule ».
3 Pourquoi ?

4 R. [10:16:50] Vous pouvez répéter la question ? Vous parlez de quelle phrase ?

5 Q. [10:17:05] À l'horodatage 12:21, je pense qu'on va vous le montrer, à gauche, en
6 vert, au bic vert, vous avez écrit « Onen Kamdule ». Pourquoi ?

7 R. [10:17:31] Par rapport au début de la déclaration, étant donné que je vous ai
8 expliqué comment on s'est mis à parler d'Onen Kamdule, en fait, ça vient de la
9 question qui est juste au-dessus où il est... on dit : « Les choses que vous avez prises
10 doivent être reprises. *Over.* » C'était la voix d'Onen Kamdule qu'on a entendue, à ce
11 moment-là.

12 Comme je l'ai d'hier, certaines personnes lorsqu' « ils » prennent la parole à la radio
13 ne donne pas leur indicatif. On les entend parler directement avec Otti ou avec Kony
14 sans donner leur indicatif. Mais la voix d'Onen Kamdule était reconnaissable, à ce
15 moment-là, dans cette communication radio. Ça arrive très souvent, les gens
16 s'insèrent dans la communication, un peu au hasard, sans se présenter.

17 Alors, là, je l'ai... je l'ai écrit parce que j'ai reconnu sa voix, j'ai écrit « Onen
18 Kamdule ». Parfois aussi, ils le font pour relayer un message qui doit être relayé.

19 Q. [10:19:19] Merci. Alors, poursuivez jusqu'à 12:29 « Tango Mike ».

20 Qui est Tango Mike ?

21 R. [10:19:31] Tango Mike, c'est l'indicatif d'Otti enfin parfois en tout cas. Mais
22 parfois, ils changeaient d'indicatifs et en prenaient un autre. Un mois, ils utilisent
23 Tango Mike et puis, le mois suivant, c'est quelqu'un d'autre qui aura Tango Mike,
24 par exemple, Lukwiya Raska. Donc, on n'a pas un indicatif à vie ; tous les mois, ça
25 change, par exemple, voire une autre fréquence. Parfois c'était même Kony qui
26 utilisait l'indicatif Tango Mike.... Tango Mike. Donc, tout dépend du TONFAS utilisé
27 à l'époque.

28 Q. [10:20:29] Merci.

1 Passez à la page suivante, s'il vous plaît, donc, la page 0266 et l'horodatage qui nous
2 intéresse c'est le 13:05.

3 *(Le témoin s'exécute)*

4 S'il vous plaît, pouvez-vous lire la portion en acholi et nous dire ce que cela signifie ?

5 *(Le témoin s'exécute)*

6 R. [10:21:51] Il y a un petit problème ici. J'aimerais bien que Messieurs les juges
7 comprennent cela.

8 Comme je l'ai dit dans ma déclaration, j'ai entendu... écouté la bande audio et j'ai
9 écrit en anglais directement. Mais là, je vois que les... le Procureur, lui, nous apporte
10 la version acholi. Ça... ça m'induit un peu en erreur, je comprends pas. Parce que,
11 normalement, j'écris directement en anglais et là, on me... on me donne ce qui a été
12 dit en original en acholi et les gens, ici, à la Cour, qui ont traduit de l'acholi en
13 anglais, ne disent pas la même chose que moi. C'est étrange. Moi, de toute façon,
14 dans mes dossiers, c'est en anglais. Or, là, j'ai l'original en acholi.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation): [10:23:02]

16 Q. [10:23:02] Oui, cette page... sur cette page il y a un paraghe, (Expurgé). C'est vous
17 qui avez signé... paraphé cette page ?

18 R. [10:23:15] Oui, oui, oui, c'est moi qui l'ai signée.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:23:21] Mais vous dites
20 que... que cela a été fait, en fait, pour vous induire en erreur. Je pense que vous ne
21 pouvez pas le dire quand même.

22 Monsieur Elderfield, poursuivez.

23 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:23:36] Oui, nous allons poursuivre.

24 Q. [10:23:39] Horodatage 13:24, c'est plutôt en bas de la page. Vous avez apporté des
25 corrections, au 3^e paragraphe, qui se trouvent après cet horodatage. Vous avez écrit...
26 vous avez écrit « *otwomo PK* » et « *Interland* » Vous pouvez nous expliquer comment
27 vous avez apporté ces corrections ?

28 R. [10:24:20] Dans ce passage, là où j'ai écrit « PK », ça veut dire qu'on a utilisé, donc,

1 un fusil PK. Ils parlaient toujours de la même chose, mais ils parlaient de la
2 mitrailleuse, en fait, qui équipait la... l'aéronef de combat. C'est tout. Je l'ai rajouté
3 pour que ce soit plus clair. « *Otwomo PK* » ça veut dire qu'on a tiré depuis
4 l'hélicoptère en utilisant le PK. Ce qui signifie que l'hélicoptère de combat est arrivé
5 et mitraillait les gens à base de la... mitraillaient en tout cas avec la PK (*se reprend*
6 *l'interprète*). C'est une annotation que j'ai ajoutée au passage. Et puis l'Interland, c'est
7 un autre type d'arme, c'est un type de bazooka Interland. Et c'est pour cela que je l'ai
8 ajouté. Donc...

9 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:25:48]

10 Q. [10:25:50] Après avoir corrigé la transcription, après avoir vérifié les corrections
11 que vous aviez apportées, est-ce que vous pouvez nous dire, maintenant, que ce qui
12 est écrit reflète avec exactitude ce que vous avez entendu ?

13 R. [10:26:01] Oui, oui. C'est bien la même chose.

14 Q. [10:26:11] Merci.

15 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:26:11] Nous allons passer à l'extrait sonore
16 suivant dont l'ERN et 0235-0038. Il s'agit donc de la piste 2 à partir de 05 mn 42 à
17 07 mn 54.

18 Q. [10:26:34] Monsieur le témoin pouvez-vous donc, comme d'habitude, d'abord
19 fermer le classeur et écouter avec attention le passage sonore ?

20 (*Le témoin s'exécute*)

21 (*Diffusion d'une bande audio*)

22 Monsieur le témoin, quelles sont les voix que vous avez reconnues et de quoi
23 parlaient-ils ?

24 R. [10:29:22] Merci.

25 Au début, j'ai entendu... j'ai entendu Dominic qui est le premier que l'on a entendu,
26 en fait. Il a demandé où était Ocen et on a fait référence à Ocen, en... en l'appelant
27 également Madilu et il a dit « *Madilu tem* ».

28 Et, alors, il a dit : « Bon, ben, O.K., laisse... donne-moi le temps de... de... d'éclaircir

1 tout ça. » Et puis, à ce moment-là, il a commencé à rendre compte, à présenter son
2 rapport à... à Kony. Et il a dit à Kony qu'il avait attaqué le centre d'Odek — donc :
3 « J'ai attaqué le centre d'Odek. J'ai attaqué le centre d'Odek et j'ai aussi attaqué un
4 endroit, une place ». À ce moment-là, Kony a demandé : « Oui, mais c'était où ? » Et
5 Dominic a répondu : « Odek, au centre, les casernes ». Dominic a répondu :
6 « Roger (*phon.*), c'était le centre d'Odek... et les casernes, j'ai tout brûlé, jusque... tout
7 est réduit en cendres. » Alors, Kony a demandé : « Tout est brûlé ? » Dominic
8 répond : « Oui, oui, j'ai tout brûlé. C'est carciné (*phon.*). » Alors, Dominic a continué
9 en disant... en demandant : « Bon, ben, moi, je suis encore toujours en train de
10 bouger. Mais, voilà, je suis en train de... de... de fuir. » Il a dit qu'il n'avait pas le
11 temps de parler, que s'ils le trouvaient, ben, il... il ne pouvait pas s'arrêter, que, pour
12 le moment, il était encore en train de fuir.

13 Alors, Kony a demandé, a demandé à Dominic : « Et vous avez fait une saisie, qu'est-
14 ce que vous avez saisi ? Une mitrailleuse kalachnikov ? Et vous êtes partis avec
15 celle... celle-là ? » Dominic a répondu : « Oui, oui, je l'ai saisie. Et, pour le moment, ce
16 qu'on a saisi est encore entre les mains des soldats. Je n'ai pas encore pu tout vérifier,
17 mais une fois que j'aurai fait toute la liste et que j'aurai pu tout vérifier, je vous
18 enverrai la liste, par le détail, de tout ce qui a été saisi, mais, pour le moment, je suis
19 quand même un peu pressé. » Alors, Kony lui a dit : « O.K. Bon, ben, si t'es pressé,
20 vas-y, continue. » Et puis Dominic a éteint sa radio à ce moment-là.

21 Et un peu plus tard, il y a eu Kony et Labong. Et Ocen Labong a commencé à parler,
22 d'ailleurs, avec Kony. Il a dit : « Ah ! c'était super ». Kony a répondu en disant :
23 « Vous savez, ces gens ont sans doute tué des... beaucoup, beaucoup de personnes.
24 Ils auraient dû tuer beaucoup de personnes, ils auraient dû brûler beaucoup,
25 beaucoup de... de maisons. » Et Labong a répondu : « Oui, et ça va encore se passer,
26 d'ailleurs. » Et... Et, en fait, en résumé, c'est ce qui a été dit. Bon, il y a beaucoup de
27 choses qui ont été... beaucoup de choses qui ont été dites. Je ne peux pas vous
28 rappeler ça mot à mot, parce que si je devais vous le dire mot à mot, ça... ça prendrait

1 vraiment beaucoup de temps que je vous explique tout ce qu'il y avait dans cet
2 extrait.

3 Q. [10:32:54] Non, c'est bien comme ça. Merci.

4 Est-ce que vous pouvez passer à l'onglet 19 avec un ERN 0248-0263 ? Et on prend...

5 Et on prend donc à la première page 0263-0200 à 02... à 0... — pardon — (*correction de*
6 *l'interprète*) 0300 à 0324.

7 (*Le témoin s'exécute*)

8 Est-ce que vous reconnaissez votre signature au bas de la première page, Monsieur
9 le témoin ?

10 R. [10:33:33] Oui, je vois ma signature.

11 Q. [10:33:39] Très bien.

12 Pouvez-vous tourner la page et prendre celle identifiée 0300 ?

13 (*Le témoin s'exécute*)

14 Puis-je vous inviter à vous concentrer sur la ligne 714 ? Alors, au 0714, vous avez
15 écrit au bout de cette ligne : « ONG ». Ça veut dire quoi ?

16 R. [10:34:06] « ONG », en fait, quand, moi, j'étais en train de vérifier cette
17 information, on m'a dit de faire la différence entre les différents orateurs. Et
18 « ONG », c'est une abréviation pour « Ongwen ». Alors, chaque fois que vous voyez
19 « ONG », cela veut dire que la personne qui parlait à ce moment-là, c'était Ongwen.
20 Bon, je vais m'arrêter là. En fait, je vais répondre que ce à quoi... sur quoi on me pose
21 une question. Donc, je ne vais pas aller plus loin.

22 Q. [10:34:52] Merci.

23 Et alors, vous avez dit que Ocen a également pris la parole. Alors, est-ce que « OCE »
24 que nous avons à la ligne 715, c'est l'abréviation pour « Ocen » ?

25 R. [10:35:08] Oui, en effet.

26 Q. [10:35:10] À la ligne 719, à gauche, on a « JK », est-ce que cela veut dire « Joseph
27 Kony » ?

28 R. [10:35:24] Oui, c'est ça.

1 Q. [10:35:31] Pouvez-vous, maintenant, vous concentrer sur la ligne 733 ? Est-ce que
2 vous pouvez nous dire ce que cela veut dire, ce que nous avons à la ligne 733 ?

3 R. [10:36:05] Le numéro 16 déclare : « Je viens de rentrer et j'ai été battu. » En fait, ça
4 a été mal retranscrit. C'est pas « *from beating* » en anglais, mais « j'ai été battu » :
5 « *being beaten*. » J'ai été attaqué. Il manque la forme passive.

6 Q. [10:36:37] Merci.

7 Bien, tournez la page. Et nous allons à la ligne 0748.

8 (*Le témoin s'exécute*)

9 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que cette phrase veut dire ?

10 R. [10:36:52] Alors, ici, nous avons « JK » ; en l'occurrence, cela fait référence à Joseph
11 Kony. C'est Joseph Kony qui pose une question à Dominic Ongwen. Et la question
12 est : « As-tu essuyé le... l'arrière de ma mère ? » Alors, la mère, c'est la mère de
13 Kony. « As-tu essuyé le derrière de ma mère ? » Quand il y a plusieurs mères, quand
14 c'est au pluriel, c'est de nombreuses femmes. Et si on dit « Est-ce que tu as nettoyé le
15 derrière de toutes les femmes ? », cela veut dire « Est-ce que tu as tué tous les
16 gens ? » Magiwe (*phon.*), ce sont des femmes, en acholi. Donc, la question « est-ce que
17 tu as nettoyé le derrière... de... des mères ? », c'était la question de Joseph Kony.

18 Q. [10:38:07] Bien.

19 À la ligne 0754, vous avez écrit quelque chose sur la feuille. Vous pouvez nous
20 expliquer, à la lumière de ces explications, ce qu'on a ici ?

21 R. [10:38:25] C'est aussi une vérification que j'ai corrigée par la suite. Je ne sais pas
22 qui a traduit cela. Cette personne-là n'a pas bien traduit ou n'a pas compris. Ce que
23 j'ai écrit, c'est « *maturo turo ku* » (*phon.*). Je ne sais pas comment dire « *maturo turo*
24 *ku* » (*phon.*) en anglais. Mais ça veut dire que les gens couraient. Donc ce qu'il y a là
25 n'est pas très clair, mais, en tous les cas, c'est « *maturo turo ku* » (*phon.*) et c'est Kony
26 qui l'a dit.

27 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:39:09] Les interprètes peuvent peut-être nous
28 aider à traduire « *maturo turo ku* ».

1 L'INTERPRÈTE ACHOLI-ANGLAIS (interprétation) : [10:39:25] « *Maturo turo*
2 *ku* » (*phon.*) peut également dire « sérieusement » ou « de manière très étendue », ça
3 dépend du contexte.

4 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:39:34]

5 Q. [10:39:34] Tournez la page, Monsieur le témoin. Vous avez apporté plusieurs
6 corrections sur ces pages-ci. On commence par la ligne 0764, tout en haut de la page,
7 et jusqu'à la ligne 0772.

8 Puis-je vous demander de nous dire très brièvement quelles sont les corrections ou
9 ajouts que vous avez apportés sur cette feuille et dans quelle mesure cela influence la
10 signification de ces phrases ?

11 R. [10:40:16] C'était aussi une vérification, en fait. J'ai revérifié, en fait, ce qui a été
12 barré. Et ce que j'ai rajouté, c'est rajouté à la main. Ce sont mes corrections, mes
13 ajouts. Alors, j'ai rajouté « pas encore ». Mais c'est encore aux mains des *kafayi*. Et j'ai
14 rajouté « *Mere neno pwod* » qui a été déclaré par Ongwen. En fait, il répondait à la
15 question qu'on lui avait posé, il disait : « Non, pas encore » — « *not yet* », en anglais
16 — « Oui, je viens de le voir. Je viens de voir les fusils. Les fusils sont aux mains des
17 soldats. » Les soldats, ce sont les *kafayi*. Donc : « J'ai vu les fusils aux mains des
18 soldats. » Ça veut dire qu'il n'a pas encore rencontré les soldats, il a pas pu dresser
19 toute la liste. C'est une fois qu'il aura rencontré ces soldats et qu'il aura pu faire la
20 liste intégrale, il pourra présenter cette liste. Mais ce qu'il peut dire, c'est : « Oui, oui,
21 j'ai vu ces fusils, mais ce sont encore les soldats qui les ont pour le moment. » Voilà
22 ce que Dominic a vu.

23 Q. [10:41:50] À la ligne 0768, vous avez rajouté « dog » ; qu'est-ce que ça veut dire
24 « dog » ? Et que veut dire la phrase, dès lors, une fois que vous avez apporté cette
25 correction, ajout ?

26 R. [10:42:05] Bon, ben, j'ai commencé... j'ai... j'ai voulu vérifier l'information parce
27 que quand on avait « *pwod* » qui veut dire « pas encore », j'ai corrigé et j'ai mis
28 « dog », parce que la phrase n'était pas très claire. Donc, j'ai corrigé et j'ai mis « dog ».

1 Et « dog », ça veut dire « du bois brûlé ». Et, donc, quand il demande, donc, il y a
2 une... s'il demande s'il y a du bois brûlé, ça veut dire « des armes à feu », en fait. Et
3 c'est ce que Kony avait posé comme question. Et donc, j'ai corrigé. C'était pas « pas
4 encore », mais c'était plutôt « Y a-t-il du bois à brûler ? » Enfin, la question, c'était :
5 « Est-ce qu'il y a des armes à feu — point d'interrogation ? »

6 Q. [10:42:52] Bien. La ligne 0772, là, juste au-dessus de cette ligne là, vous avez écrit
7 quelque chose. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez écrit et ce que vous cette
8 phrase veut dire du coup, à la fin... du fait de cette correction ?

9 R. [10:43:11] Ben, là, aussi, j'ai revérifié. Tout ce qui est manuscrit là, au-dessus, c'est
10 moi qui l'ai ajouté. Et si je lis ce que j'ai rajouté, je vois « PK » « Ils sont partis avec... »
11 ou c'était plutôt une question : « Sont-ils partis avec les PK ? Sont-ils partis avec les
12 mitrailleuses kalachnikov — point d'interrogation ? » Donc, « JK », c'est Kony, qui pose
13 la question de savoir « Est-ce qu'ils sont partis avec les mitrailleuses kalachnikov —
14 avec un point d'interrogation ? » Et c'est la question que Kony posait à Dominic.

15 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:44:11] Pour être sûr de préciser au procès-
16 verbal, c'est la question qui est posée à la 0771 et non à la 0772. C'est une erreur de
17 ma part.

18 Q. [10:44:27] Alors, à la ligne 0782, on a, à gauche, « LAB » ; est-ce que cela veut dire
19 « Labongo », comme vous nous avez dit dans votre résumé que, de temps en temps,
20 il intervenait dans la communication ?

21 R. [10:44:46] Le... Ce jour-là, je me souviens avoir vérifié plusieurs choses : le nom de
22 Labongo et de Labalpiny. Et je ne sais pas si, finalement, ça fait référence à Labongo
23 ou à Labalpiny. Donc, « LAB », je crois, fait référence à Labongo, et pas à Labalpiny.

24 Q. [10:45:24] Très bien.

25 Nous allons écouter la suite de ce même enregistrement. Il est bref ; donc, je pense
26 qu'on aura encore le temps de l'aborder.

27 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:45:35] L'ERN, c'est : 0235-0038. Nous sommes
28 à la partie 2, à partir de la 21^e mn 52 à la 20... (*correction de l'interprète*) de

1 la 20^e mn 52 à la 21^e mn 33.

2 Et juste un petit rappel pour les greffiers d'audience : tout cela peut être passé en
3 audience publique.

4 (*Diffusion d'une bande audio*)

5 Q. [10:47:23] Quelles... Quelles voix avez-vous entendues et qui parlait à qui ?

6 R. [10:47:26] La première voix, c'était Otti. Je ne l'ai pas bien entendue. Je ne sais pas
7 si c'est Dominic ou Labalpiny. Je pense que c'est Labalpiny. C'est Otti qui
8 interrogeait Labalpiny. Et, en fait, il disait : « Bon, ben, qu'est-ce qu'il en est du
9 rapport de Dominic sur les opérations ? » Donc, je ne sais pas si c'est Labalpiny ou
10 quelqu'un d'autre, mais c'est Labalpiny qui a répondu en disant : « Ben, Dominic a
11 dit qu'il allait renvoyer un rapport maintenant. » Dominic avait dit, au départ, qu'il
12 était quand même pressé, mais qu'il allait envoyer un rapport. Et puis, à ce moment-
13 là, Otti a appelé Dominic avec son indicatif « Tem Wek Ibong ». Et puis, alors,
14 Dominic a répondu « O.K. Avance » ou « dis-moi ». Et puis, alors, ce qu'on entend
15 après, je n'ai pas entendu.

16 Q. [10:48:28] Pouvez-vous prendre l'onglet 19 ? C'est la même cote ERN que je viens
17 de donner. Et je vous invite à prendre la page 0305.

18 (*Le témoin s'exécute*)

19 Pardon... (*correction de l'interprète*) la page 0315.

20 À la ligne 1109, à gauche, nous avons « LABY » ; est-ce que vous pouvez nous dire ce
21 à quoi cela fait référence ?

22 R. [10:49:28] Ben, comme je vous l'ai déjà dit, je faisais la différence entre
23 l'abréviation que j'employais pour « Labalpiny » et « Labongo ». Ici, comme on
24 termine avec un « Y », c'est sans doute « Labalpiny », tandis que « Labongo », c'est
25 « LAB » tout court. « LABY », c'est « Labalpiny ». Et c'est d'ailleurs le signaleur de
26 Kony qui était sur antenne. Merci.

27 Q. [10:50:11] Merci.

28 M. ELDERFIELD (interprétation) : [10:50:13] Monsieur le Président, la... la partie

1 suivante fait sept minutes, je ne pense pas qu'on aura le temps de la faire avant la
2 pause-café. Et le...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:50:22] Très bien. Ayons...
4 Alors, ayons la pause-café jusqu'à 11 h 30 ; ce qui nous donnera le temps de
5 vraiment boire notre café.

6 M. L'HUISSIER : [10:50:33] Veuillez vous lever.

7 *(L'audience est suspendue à 10 h 50)*

8 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

9 M. L'HUISSIER : [11:32:24] Veuillez vous lever.

10 Veuillez vous asseoir.

11 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:34] Monsieur Elderfield.

13 M. ELDERFIELD (interprétation) : [11:32:37]

14 Q. [11:32:38] La troisième... Le troisième extrait vient du même enregistrement
15 audio, la référence ERN est toujours 0235-0238, et cet extrait est un extrait de la piste
16 n° 2, de la minute 23:21 à 31:03.

17 Monsieur le témoin, s'il vous plaît, écoutez avec attention cet extrait audio.

18 *(Diffusion d'une bande audio)*

19 Quelles sont les voix que vous reconnaissez, Monsieur le témoin, et qu'est-ce que...
20 qu'est-ce qu'ils disent ?

21 R. [11:41:08] Il y avait plusieurs voix. Au début, Dominic parle et appelle Otti. Otti
22 lui demande d'y aller. Dominic dit Otti... dit à Otti qu'il vient de rentrer, qu'il a tué
23 des gens. Otti répond : « Oui, j'en ai... j'ai entendu. » Dominic dit : « Vous attendez
24 la morale pour que je vous donne ce que j'ai trouvé. » Otti demande : « Attaque... où
25 avez-vous fait l'attaque ? » Et il répond : « Attaque sur Odek. » Au début, Otti
26 n'entendait pas Dominic clairement à cause d'interférences. Il y avait une autre
27 personne qui les relayait. Je n'ai pas pu identifier la voix de ce signaleur. Mais le
28 signaleur relaie le rapport à Otti qui, ensuite, reprend clairement... qui, ensuite, *(se*

1 *corrige l'interprète*) l'entend clairement. Ce qui est a... Ce qui est apparu clairement,
2 c'est que Labalpiny — qui est le signaleur de Kony — a trouvé (*phon.*) lorsque
3 Dominic avait déjà terminé d'envoyer son rapport opérationnel. J'étais (*phon.*) en
4 train de terminer. Et Labalpiny a dit au signaleur de Kony de lui envoyer aussi le
5 rapport parce qu'il n'avait pas obtenu les détails. Alors, Otti a commencé à
6 communiquer avec le signaleur de Kony qui s'appelle Labalpiny. Et il a déclaré que
7 Dominic avait attaqué Odek. Ensuite, Labalpiny dit : « Envoyez-moi la morale de
8 manière à ce que je puisse l'obtenir clairement. » Et il commence à communiquer, à
9 mentionner les choses que nous avons saisies de l'attaque. Il dit : « J'ai tué des
10 soldats, j'ai aussi eu des PKM, des armes PK, la chaîne avec toutes les munitions, une
11 arme RPG, un tuyau plus deux bombes. Il y avait également une autre arme, une
12 arme LMG, 20... au nombre de 20 et puis cinq armes SMG plus les cartouches, les
13 chargeurs. Vous les avez ? Et puis, il y a également des chargeurs pleins... pleins de
14 munitions. Il y a aussi des mortiers de 60 millimètres plus cinq uniformes... désolé,
15 10... 10 paires de bottes en caoutchouc, et puis ils ont également collecté des
16 éléments utilisés par l'armée, 15 d'entre eux. » Ensuite, les morts d'ennemis, ils font
17 référence, lorsqu'ils parlent d'ennemis, à l'UPDF. Il dit que les morts de civils sont
18 très nombreuses, impossibles à dénombrer. Et puis, de son côté, il n'y a rien de
19 mauvais. Et Otti est très heureux. Et Labalpiny dit : « Eh bien, si c'est comme ça, c'est
20 très bien ».

21 Ensuite, Kony reprend la radio des mains de son signaleur et commence à
22 communiquer lui... lui-même — pardon. Comme je l'ai dit, l'ARS, quelquefois...
23 dans l'ARS, le commandant peut reprendre et commencer à communiquer
24 directement.

25 Et cette fois-là, Kony a repris la radio des mains de Labalpiny et a commencé à parler
26 avec Dominic. Et il a dit à Dominic tout... enfin, il lui a dit tout ce qui avait été
27 collecté, que tout allait bien, mais que les autres... Et nous continuons la
28 communication ; l'enregistrement se termine ensuite. C'est ce qui est dit entre Kony

1 et Dominic.

2 C'est à ce moment-là que l'audio que vous avez fait passer s'est arrêté.

3 Q. [11:46:21] Merci, Monsieur le témoin.

4 Je voudrais vous faire repasser une petite... un petit extrait de ceci — 10 secondes —
5 qui n'a pas été couvert dans votre résumé. Cet extrait va de la minute 27:15 à la
6 minute 27:25.

7 Monsieur le témoin, je voudrais que vous vous concentriez non pas sur la voix, mais
8 sur les mots acholi qui sont prononcés, pour que vous puissiez nous dire quels sont
9 les mots acholi que vous pouvez entendre.

10 *(Diffusion d'une bande audio)*

11 Quelles sont les mots acholi que vous avez pu entendre ?

12 R. [11:47:16] Dominic envoie un message à Otti et il dit « je le... je leur ai tiré dessus,
13 à vous. Je leur ai tiré dessus. » Dominic communiquait à Otti et... avec Otti et Otti
14 répondait « oui, oui, oui. ».

15 Q. [11:47:38] Merci.

16 Passons à la transcription, c'est toujours à l'onglet 19, l'ERN est toujours 0248-0263, je
17 voudrais que vous preniez la page 0318.

18 *(Le témoin s'exécute)*

19 Monsieur le témoin, à la page 0318, à la ligne 1170, vous avez écrit le mot « Charlie
20 Queen ». Est-ce que vous pourriez nous dire ce que « Charlie Queen » signifie ?

21 R. [11:48:52] Comme je l'ai dit précédemment, c'était une correction que j'ai apportée
22 parce que ça n'était pas clair. Ça aurait dû être... il aurait dû être écrit « Charlie
23 Québec ». C'est une communication militaire — « Charlie Québec ». Donc, lorsqu'on
24 parle de Charlie Queen, ça veut dire que c'est quelqu'un qui vient de... dans...
25 d'arriver sur les ondes, sur la ligne de communication. « Charlie Queen », ça signifie
26 « toutes les unités ». Donc, si quelqu'un dit « Charlie Queen », ça veut dire « toutes
27 les unités ».

28 *(Expurgée)*, ça veut dire « toutes les unités ».

1 Et c'est la manière dont cela est utilisé dans les communications militaires.

2 Q. [11:50:05] Est-ce que vous pourriez maintenant prendre une autre ligne, 1181, et
3 est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous voulez dire par cette phrase...
4 ce que vous comprenez par cette phrase ?

5 *(Le témoin s'exécute)*

6 R. [11:50:28] Ce qui est indiqué ici, c'est le début du rapport opérationnel que j'ai
7 entendu. Dominic envoie ce rapport à Otti, « il vient de rentrer, il a »... « Il vient de
8 tirer sur nos collègues », c'est la communication... c'est ce que j'ai entendu à
9 l'enregistrement audio, lorsque Dominic commence à envoyer son rapport
10 opérationnel à Vincent Otti.

11 Q. [11:51:00] Vous avez utilisé l'expression « nos collègues » ; qu'est-ce que cela
12 signifie dans le jargon de l'ARS ?

13 R. [11:51:16] Au sein de l'ARS, normalement, ils n'utilisent pas cette expression, mais
14 ça a été utilisé ici de manière à ce que les gens comprennent. Donc, si vous remettez
15 cela en acholi, ça veut dire « nous-mêmes. » Mais au sein de l'ARS, ça voudra dire
16 « eux-mêmes », c'est-à-dire l'ARS.

17 Quelquefois, on dit « *omara* », donc, c'est un mot de lien. L'ARS fait quelquefois
18 référence à « *omara* » ou à l'UPDF comme « *omara* », mais ça... cela voudrait dire que
19 c'est quelqu'un avec qui vous avez partagé une femme. Ceci fait référence à nos
20 collègues ou... à la... ou à l'intérieur de l'armée.

21 Q. [11:52:20] Donc, d'après vous, à qui fait référence Ongwen lorsqu'il utilise cette
22 expression « nos collègues » dans ce contexte ?

23 R. [11:52:32] J'ai dit qu'il y a deux termes qui sont utilisés par ces gens. S'ils ne...
24 n'utilisent pas l'expression « nos collègues » qui fait référence à l'UPDF, alors, ils
25 diraient « *omara* », ils feraient référence à nous comme « *ohara* (*phon.*) », c'est-à-dire
26 qu'ils feraient référence à l'UPDF.

27 Q. [11:53:03] Merci.

28 Est-ce que vous pouvez maintenant prendre la page (*phon.*) 1186 ; qu'est-ce que vous

1 avez indiqué ici ?

2 *(Le témoin s'exécute)*

3 R. [11:53:16] Je répète, en fait, toute... tout ce que vous voyez écrit en dessous ici,
4 écrit à la main, c'est une correction parce que la première personne qui a apporté
5 l'annotation n'avait pas bien entendu. Donc, c'est ce que j'ai entendu.

6 Q. [11:53:47] Je vais préciser ce que nous faisons ici. Nous avons bien compris que
7 c'était votre écriture, et que cela... cela étaient vos corrections. Je voudrais que vous
8 nous les lisiez et que vous expliquiez aux juges comment vous comprenez ce qui
9 figure sur la page maintenant. Nous avons compris le processus, nous devons
10 maintenant comprendre le contenu. Donc, s'il vous plaît, est-ce que vous pourriez
11 répéter votre réponse au sujet de ces mots, ce qu'ils signifient à la ligne 1186 ?

12 R. [11:54:26] Merci.

13 Ce que j'ai écrit ici, j'ai écrit « les pièces que... qui ont été collectées, à vous. » Cela
14 signifie les choses qui ont été collectées, que nous avons collectées après l'attaque.
15 Donc, les éléments qui ont été pillés après l'attaque. C'est ce que j'ai écrit « les choses
16 qui ont été pillées après l'attaque. » Merci.

17 Q. [11:54:54] Est-ce que vous pourriez maintenant tourner la page et vous concentrer
18 sur la ligne 1219 ? Qu'est-ce que vous avez écrit à cette ligne ?

19 *(Le témoin s'exécute)*

20 R. [11:55:10] J'ai écrit « * bande d'alimentation de PK... Bande d'alimentation de
21 PK... mais les... bandes d'alimentation PK ...les bandes d'alimentation de PK...
22 bande d'alimentation de PK de 240, » c'était en fait une question.

23 Q. [11:55:55] Est-ce que... est-ce que vous pourriez tourner la page et nous dire ce
24 que vous avez écrit à la ligne 1244 ?

25 *(Le témoin s'exécute)*

26 R. [11:56:20] Ce que j'ai écrit... donc, c'est « Otti », et puis, c'est une question « Qui...
27 15... », donc, il entend quelque chose au sujet de « 15 » mais ça n'est pas clair. Donc,
28 il... il demande « 15... à quoi correspondent ces 15 éléments ? » Ce n'était pas clair...

1 15 pièces.

2 Q. [11:56:59] Un peu plus bas, à la ligne 1252, qu'est-ce que vous avez écrit
3 précisément ?

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 R. [11:57:12] Ce que j'ai écrit ici, signifie « de mon côté, il n'y a pas eu de problème. »
6 « Il n'y a pas eu de problème de mon côté. » Cela signifie que, de son côté, il n'y a
7 pas eu de grands problèmes comme des décès ou des blessures. Ça, c'était la voix de
8 Dominic.

9 Q. [11:57:41] Est-ce que vous pouvez maintenant aller deux pages plus loin ? À la
10 page 0323... à la page 0323 et vous concentrer sur la ligne 1310. Qu'est-ce que vous
11 avez écrit là ?

12 *(Le témoin s'exécute)*

13 R. [11:58:11] C'est une répétition du même message qui est communiqué. Le message
14 n'a pas été clairement reçu. Et donc, ceux qui ne l'ont pas clairement reçu
15 demandent un éclaircissement. Otti dit à Labalpiny que, de son côté, tout allait bien,
16 qu'il n'y avait pas de problème.

17 En fait, c'est un rapport qu'il avait reçu directement de Dominic. Labalpiny vient sur
18 les ondes plus tard, lorsque Otti a reçu ce message et il relaie cela à Labalpiny, que,
19 de son côté, tout va bien, qu'il n'y a pas de problème. Merci.

20 M. ELDERFIELD (interprétation) : [11:59:13] Est-ce qu'on peut tourner la page,
21 maintenant, et se... se concentrer sur la ligne 1319 ?

22 *(Le témoin s'exécute)*

23 Q. [11:59:21] Qu'est-ce que vous avez écrit à cet endroit ?

24 R. « EIT » (*phon.*)... 80 ; dans cette partie, c'est « 80 », j'ai corrigé. Ça veut dire « 80 ».
25 Il faisait référence au nombre de personnes qu'ils avaient enlevées. Après cela,
26 quelqu'un demande : « Des hommes ? Les... Les gens qui ont été enlevés sont des
27 hommes ? »

28 Merci.

1 Q. [12:00:11] Un peu plus bas, à la ligne 1323, qu'est-ce que vous avez écrit
2 exactement ?

3 R. [12:00:22] Il est dit ici que les gens étaient mélangés. Ça veut dire que, sur les gens
4 qui ont été capturés, il y avait des hommes et des femmes mélangés.

5 Q. [12:00:43] Enfin, à la ligne 1329, vous avez apporté des corrections. Qu'est-ce que
6 signifie la phrase, maintenant ?

7 R. [12:00:56] C'était en fait la voix de Kony. Lorsqu'il est apparu sur les ondes, il dit à
8 Dominic... il donne des instructions à Dominic que tout ce qui a été pillé doit être
9 bien utilisé, mais que les PK, il doit en prendre soin, qu'il doit les utiliser avec soin.

10 Q. [12:01:29] D'après les trois extraits audio que vous avez entendus et les
11 corrections que vous avez apportées, que vous avez réexaminées aujourd'hui, dans
12 quelle mesure est-ce que ces... celle-ci... dans quelle mesure est-ce que la
13 transcription reflète bien ce que vous avez entendu ?

14 R. [12:01:53] Oui, cela reflète bien le contenu de l'enregistrement audio.

15 Q. [12:01:59] Nous allons passer au... à l'extrait audio suivant.

16 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:02:02] Le cinquième extrait sur les neuf. La
17 référence ERN est la suivante : 0235-0043, et cet extrait va de la minute 03:22 à la
18 minute 06 sur la piste n°2. Et la transcription qui se déroule, vous pouvez l'avoir sur
19 « Evidence 2 » et elle ne peut être diffusée au public.

20 (*Diffusion d'une bande audio*)

21 Q. [12:04:34] Monsieur le témoin, avez-vous reconnu des voix sur cet extrait sonore
22 et que disaient-ils ?

23 R. [12:04:55] J'ai compris que c'était une conversation entre Otti et Kony. Il y a une
24 voix que j'ai entendue que je n'ai pas reconnue. Peut-être peut-on me faire
25 réentendre le début de la séquence, la personne qui a parlé en premier ? Pourriez-
26 vous, s'il vous plaît, me faire entendre à nouveau le début de la séquence, parce que
27 je n'ai pas bien entendu les deux ou trois premiers mots, donc, j'aimerais que l'on
28 répète déjà ce qu'on a entendu.

1 Q. [12:05:37] Écoutez, pouvez-vous déjà nous récapituler ce que vous avez entendu
2 de la bouche d'Otti et de Kony et, ensuite, on reviendra au début de la bande, de
3 cette séquence ?

4 R. [12:05:52] La conversation entre Kony et Otti était la suivante. D'abord, Kony
5 donne des consignes à Otti, lui dit de discipliner sérieusement les... ses
6 commandants trop paresseux, les commandants qui ne... n'exécutent pas
7 correctement les tâches et les missions. L'un des commandants était Unita Angola
8 qui ne voulait pas se battre ou en tout cas, qui était paresseux, il ne voulait pas se
9 battre correctement et donc, il disait à Otti d'arrêter ce genre de personne. Et il a
10 donné un exemple à Otti, il lui dit : « Regarde comment travaille Dominic. Si tout le
11 monde travaillait comme Dominic, ce serait parfait. Dominic, vraiment, fait un super
12 travail. » Otti répond : « Oui, oui, d'accord. Je vais exécuter tes instructions et, en
13 effet, Dominic est un excellent commandant qui fait très bien son travail. »

14 Q. [12:07:05] Nous pouvons s'il vous plaît, passer directement à la transcription, cela
15 rafraîchira peut-être la mémoire du témoin lorsqu'il verra des...toutes ces
16 annotations.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:07:17] C'est pas très
18 important, de toute façon. Donc, poursuivez.

19 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:07:23] Pouvez-vous s'il vous plaît passer,
20 donc, à l'onglet 20 du classeur UGA-OTP-0248-0198 ? Il y a un extrait de 02:02 à
21 02:04. Et vous trouverez l'extrait de la transcription après la première page, à
22 l'onglet 20.

23 Q. [12:07:56] Est-ce que vous reconnaissez votre paraphe, en bas de la page,
24 Monsieur le témoin ?

25 R. [12:08:00] Oui, oui, c'est ma signature.

26 Q. Passez donc à la page suivante, s'il vous plaît, ligne 50, c'est celle qui nous
27 intéresse. Tout à fait à gauche, vous avez inscrit à la main « AB ». Pourriez-vous
28 nous dire de qui il s'agit ? Cela va peut-être vous aider à reconnaître la voix que

1 vous avez entendue en début de séquence.

2 R. [12:08:32] Oui, c'est moi qui ai écrit cette abréviation. C'est un commandant de
3 l'ARS appelé Abudema. Merci.

4 Q. [12:08:47] Et à la ligne 51, en dessous, « OT » c'est Vincent Otti, n'est-ce pas —
5 c'est juste pour confirmer ?

6 R. [12:08:59] Oui, oui. C'est l'abréviation pour « Otti ». Parfois j'utilise en effet
7 « OT », et c'est l'abréviation d'Otti, mais je l'utilise pas tout le temps.

8 Q. [12:09:18] Passez maintenant à la page suivante, ligne 66. Si vous pouviez lire
9 l'acholi rapidement ? Vous nous avez parlé d'un commandant qui... Unita Angola.
10 Ppouvez-vous nous dire s'il s'agit bien de cette personne ? Et si vous pouviez nous
11 dire aussi qui est Odongo ?

12 R. [12:09:47] Angola, c'est Unita Angola, en effet. Ils ont oublié de mettre Unita, mais
13 tout commandant de l'ARS sait qu'il s'agit... Angola Unita, même si on rajoute pas
14 Unita, on sait qu'on parle d'Angola Unita. C'est toujours cette personne.

15 En ce qui concerne Odongo, c'était aussi un commandant, un général de brigade de
16 l'ARS, mais c'était un faible, un maillon faible. Il a été capturé par l'UPDF, cet
17 Odongo. Bon, je crois que c'est tout ce que je peux dire à ce propos.

18 Q. [12:10:50] Merci.

19 Donc, je regarde la transcription, et vous l'avez regardée aussi. Pourriez-vous nous
20 dire si elle reflète assez fidèlement ou très fidèlement la séquence audio que vous
21 venez d'écouter ?

22 R. [12:11:06] Oui, oui, c'est bien ce que j'ai entendu.

23 Q. [12:11:14] Merci.

24 Passons à la sixième... au sixième extrait sonore.

25 M. ELDERFIELD (interprétation) : ERN 0235-0043... non, non, je me suis trompé,
26 c'est 0235-0049, un extrait de la première piste, piste 1, de 16 mn 13 s à 19 mn 03 s.
27 Merci.

28 *(Diffusion d'une bande audio)*

1 Q. [12:14:51] Quelles voix avez-vous entendues, s'il vous plaît, Monsieur le témoin,
2 et que disaient ces voix ?

3 R. [12:15:08] C'était Dominic qui parlait avec Otti. Au début, c'était Lukwiya Raska
4 qui... Lukwiya Raska qui communiquait avec Dominic. Dominic a, donc, commencé
5 en disant : « Je ne peux pas te dire qui a tiré sur les garçons. » C'était la conversation,
6 donc, entre Dominic et Lukwiya Raska.

7 Raska a dit : « Oui, j'ai entendu dire que le... le boulot avait été bien fait, les
8 commandants étaient partis avec la poule noire. » Après, Otti, donc, est intervenu et
9 a commencé à parler à Dominic. Il a appelé Dominic. Dominic a dit : « Hier, j'ai lancé
10 une attaque, mais les civils se sont rendus compte de ma présence. Et quand ils se
11 sont rendus compte de ça, vers 21 heures, je me suis rendu compte que l'UPDF avait
12 apporté un mamba. » Un mamba, c'est un blindé de l'armée ougandaise. Donc,
13 l'UPDF était venu en mamba pour arrêter l'attaque. Les mambas lui ont tiré dessus,
14 et il a immédiatement envoyé un déploiement. Et avec ce déploiement, il a
15 commencé à tirer sur tout ce qui bougeait et qui arrivait vers lui. Il a brûlé un grand
16 nombre de maisons aussi.

17 Alors, le mamba, donc le blindé, a battu en retraite et s'est réfugié dans la brousse et,
18 ensuite, leur a tiré dessus depuis la brousse. Et juste après, de toute façon, l'UPDF a
19 envoyé un hélicoptère de combat pour leur tirer dessus. ».

20 Et la réponse était : « Oui, pas problème. Ce n'était pas un problème. De toute façon,
21 merci pour tout ce que tu as fait. » Donc, ça, je vous résume rapidement leurs
22 propos.

23 Q. [12:17:44] Merci.

24 Pourriez-vous, s'il vous plaît, maintenant, aller à l'onglet 21, ERN : 0248-0106 ?

25 *(Le témoin s'exécute)*

26 Vous reconnaissez votre paraphe en bas de la page ?

27 R. [12:18:10] Oui, oui, je la vois.

28 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:18:15] Pour le compte rendu, je tiens à dire

1 que la première page est 0106, et les extraits dans le classeur vont de l'ERN se
2 terminant par « 124 » à celui se terminant par « 131 ».

3 Q. [12:18:32] Donc, s'il vous plaît, regardez la page 124, c'est la page suivante, à
4 l'onglet 21.

5 Ce qui m'intéresse, c'est la ligne 0399. Vous trouverez ça dans la colonne de droite.
6 Et vous avez écrit « LOK » dans la colonne de gauche correspondante. À qui est-ce
7 que cela correspond, « LOK » ?

8 R. [12:19:02] « LOK »... Écoutez, il y avait deux personnes qui avaient pour
9 abréviation « LOK » : Lukwiya Raska et l'autre, c'était Log Weretam (*phon.*). C'était
10 un autre commandant de l'ARS appelé Lupandakoiria. Mais je crois qu'ici on parle
11 de Lukwiya Raska... à la voix, je pense. Je peux voir la différence entre leurs voix. Et
12 la voix qu'on a entendue, c'était celle de Lukwiya Raska.

13 Si vous me faites écouter la voix de l'autre, je pourrais reconnaître aussi.

14 Q. [12:20:18] À la ligne 401, Lukwiya Raska dit : « Et ici, Keto Keto » ; alors, ça
15 signifie quoi, « Keto Keto » ?

16 R. [12:20:32] Il faut que je le clarifie. Si vous me faites écouter à nouveau la bande, je
17 reconnaîtrais les voix. « LOK », c'est Lukwiya Raska, j'en suis sûr, parce que son
18 surnom, c'était « Kero Kero ». Bon, ça s'écrit « Keto Keto », et ça se prononce « Kero
19 Kero ».

20 Q. [12:21:02] À la ligne, ensuite, 408, vous avez apporté une correction à la phrase.
21 Pourriez-vous nous dire ce que signifie cette phrase en incluant, bien sûr, la
22 correction que vous avez apportée ?

23 R. [12:1:16] Ça, c'est « Awobe ». « Awobe », ça veut dire « les garçons ». Donc, « j'ai
24 chauffé les garçons », voilà ce que ça veut dire.

25 Q. [12:21:30] Certes, certes, mais qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire, d'après
26 vous, en langue vernaculaire ?

27 R. [12:21:40] Ça signifie qu'il venait juste de combattre. Ça signifie « je viens juste de
28 me battre ». Voilà.

1 Q. [12:21:55] Merci.

2 Sauter deux pages, s'il vous plaît. 126. Donc, la ligne 448 m'intéresse. Qu'avez-vous
3 écrit, s'il vous plaît ?

4 R. [12:22:16] J'ai apporté la correction, et ça veut dire « j'ai commencé à tirer avec
5 Ten ». Le Ten, c'est un fusil... enfin, c'était une arme utilisée par l'ARS. En fait, c'est
6 un RPG, on l'appelle « le Ten ». C'est une arme donc, une arme qui lance des
7 bombes. Donc, c'est, en fait, avec des sous-munitions. Donc, quand on tire une fois,
8 ça envoie 10 sous-munitions. Et quand on utilise un gros canon, en fait, on utilise un
9 Ten. Et là, ça veut dire qu'ils ont commencé à se battre et ils ont utilisé le Ten.

10 Q. [12:23:18] Et la ligne 456, vous avez apporté une correction. Pourquoi ?

11 R. [12:23:26] Ma correction ici, en rouge, c'est à propos du mamba, parce que quand
12 on lit la chose : « J'ai commencé à avancer vers les soldats... j'ai commencé à avancer
13 vers le mamba et les soldats ». Ce qui signifie : « J'ai commencé à avancer... à
14 marcher vers les mambas. Et dès que j'ai tiré à l'aide de... du Ten, ma... ma... ma
15 bombe... ma... j'ai commencé à avancer vers les mambas et les soldats. J'ai avancé
16 vers les mambas et les soldats, et j'ai attaqué à la fois les mambas et les soldats. »

17 Q. [12:24:39] Très bien.

18 À la ligne 458, maintenant, que signifie cette phrase ?

19 R. [12:24:47] J'ai aussi apporté une correction à cette phrase. Il est écrit « *mere cei*
20 *magwa* », mais si on lit la déclaration... enfin, tout le déroulé, on voit que... en fait :
21 « J'ai commencé à tirer à tirs nourris. Et tous les soldats sont... se sont enfuis. » Ça
22 signifie que quand il a commencé à tirer en tirs nourris sur les soldats, les soldats se
23 sont enfuis, tous. Ils avaient peur de lui, et donc, ils se sont enfuis. C'est ça que ça
24 signifie.

25 Q. [12:25:43] Merci.

26 Bien. Passons à la page suivante et nous dire ce que signifie la ligne 467.

27 R. [12:26:07] Voici ce que j'ai corrigé à cette ligne : « Il n'est rien arrivé de néfaste de
28 mon côté. » Ce qui veut dire que du côté de Dominic, il n'y a pas eu de dégâts, pas

1 de dégâts côté ARS. Ce qui signifie qu'il n'a pas perdu d'hommes, qu'il n'a pas eu
2 de blessés et qu'ils n'ont même pas eu de problème lors de cette opération. C'est ça
3 que ça veut dire.

4 Q. [12:26:49] Et à la ligne 473, vous avez apporté une toute petite correction, un seul
5 mot. De quoi s'agit-il, s'il vous plaît ? En quoi est-ce que la modification de ce mot
6 change la signification de la phrase ?

7 R. [12:27:11] Ils avaient écrit « on a commencé à boiter ». Ce n'est pas du tout
8 « boiter », « *komo* », ça peut vouloir dire « boiter », c'est vrai, comme quand
9 quelqu'un... qui est handicapé, mais moi, ce que j'ai entendu sur la bande, c'est
10 « *celo* ». « On a commencé à tirer... on a commencé à tirer sur tout ce qui bougeait.
11 Tout, tout, on tirait, on tirait, on tirait. On a incendié toutes les maisons, même le
12 camp, même la caserne, tout. » Ce qui signifie que Dominic répète toujours la même
13 chose. « On a commencé à tirer. » Bon, ça, ça, c'est simple. Il a commencé à tirer. Il a
14 attaqué, il a commencé à tirer avec toutes les armes qu'il avait. Il a commencé à tirer
15 sur tout ce qui était vivant, tout ce qui bougeait, tout, tout, tout ; tout ce qu'il pouvait
16 voir, tout ce qui respirait. Donc, il tirait sur tout ce qui bougeait. Et quand on dit
17 « tirer sur tout ce qui bouge » ça veut dire « tuer ». Donc, ils ont tué les gens, tué tout
18 ce qui était vivant, incendié toutes les maisons, incendié la caserne, incendié le camp.
19 C'est cela que ça veut dire.

20 Q. [12:28:53] Bien.

21 Maintenant, s'il vous plaît, veuillez fermer cette... le classeur à nouveau, et on va
22 passer à la deuxième séquence audio, toujours le même ERN.

23 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:29:01] Donc 0235-049 (*phon*), et on va écouter
24 la piste 1, de 20 mn 20 s à... à 22.

25 (*Diffusion d'une bande audio*)

26 Q. [12:31:33] Monsieur le témoin, quelles voix avez-vous entendues dans ce
27 morceau-ci et que disaient-ils ?

28 R. [12:31:45] C'était Dominic Ongwen qui parlait à Labalpiny. Je crois que j'ai aussi

1 entendu la voix de Kony. Parce que, comme je l'ai déjà dit parfois, ils se coupaient
2 quand ils avaient des conversations. Par exemple, la voix de Dominic et la voix de
3 Kony ressemblent parfois aussi à la voix de Labalpiny. Donc, ce n'est pas toujours
4 facile quand ils parlent longtemps. Dominic avait un problème et il faisait part du
5 message en relais à Kony. Il lui disait qu'au sein de son bataillon, il y avait quelqu'un
6 qui était en mauvais état, en mauvaise santé. Il n'a pas dit qui c'était ni ce qui s'était
7 passé, si cette personne avait (*phon.*) été tirée dessus ou si la personne était malade,
8 enfin il a dit qu'il y avait quelqu'un qui avait une mauvaise santé, qu'il ne pouvait
9 pas bien marcher, et il demandait à Kony quel était son conseil, ce qu'il devait faire.
10 Alors, Kony lui a répondu : « Prends le temps nécessaire pour... pour "se" reposer,
11 essaye de trouver un endroit, qu'il se repose et envoie 10 ou 20 soldats, afin qu'ils
12 aillent kidnapper des civils dans le voisinage et trouver comme ça, comment soigner
13 cette personne. » Je ne sais pas de quel genre de traitement il parlait, mais il parlait
14 du traitement qui pourrait être donné à cette personne malade. Et Dominic a
15 répondu : « Bon, c'est ce que je voulais faire ». Mais les civils, là où il était... en fait,
16 chaque fois que des civils voyaient des soldats ARS, ils faisaient retentir une alarme
17 de façon à identifier où se trouvait l'ARS qui posait quand même beaucoup de
18 problèmes. Et voilà ce dont il parlait, en fait.

19 Q. [12:34:11] Bien. Pouvez-vous ouvrir votre classeur à nouveau et en reprendre
20 l'onglet 21. L'ERN est encore et toujours 0248-0106. Et je vous invite à prendre la
21 page 0136... (*correction de l'interprète*) 0130.

22 (*Le témoin s'exécute*)

23 Et je vous invite à prendre la ligne 546, où l'on voit que vous avez
24 rajouté « 00 Kalalang over. » Alors pouvez-vous nous dire ce que cela veut dire ?

25 R. [12:35:06] Cela veut dire qu'en... ça dépend, bien sûr, de l'enregistrement, mais si
26 la personne a dit : « Kalalang over, Kalalang over », eh bien ça, ça veut dire que quoi
27 que ce soit qu'il était en... qu'on était en train de dire, c'était à propos de Kalalang.
28 Kalalang, c'était un commandant ou un officier de l'ARS qui portait le nom de

1 « Kalalang ».

2 Q. [12:35:45] Bien. Pouvez-vous descendre jusqu'à la ligne 560. Prenez le temps pour
3 lire ce paragraphe en acholi. Et par la suite, dites-nous ce que ce paragraphe veut
4 dire pour vous.

5 *(Le témoin s'exécute)*

6 R. [12:36:09] C'étaient des ordres, des instructions. C'était Kony à Labalpiny. Vous
7 savez, quand ils ne parlent pas longtemps, leurs voix sont fort semblables. Mais ici,
8 c'étaient des instructions de Kony à Dominic. Et l'ordre était de monter un camp
9 pour se reposer. C'est ce que l'on a quand on voit « *two* », c'est un peu comme la
10 chambre à air d'un vélo et vous allez libérer l'air qui est coincé dans la chambre à air
11 et donc, votre vélo ne bouge plus. Donc, quand vous dites « *two* », ça veut dire : vous
12 vous arrêtez comme un vélo qui a un pneu plat. Donc, « Arrêtez-vous, reposez-vous,
13 et quand vous êtes installé envoyez un *kafayi*. » Alors, vous vous souvenez, je vous ai
14 dit que pour l'ARS, les soldats, c'étaient des *kafayi*. Donc, ça, ça veut dire « envoie
15 des *kafayi* pour faire une recherche et voir comment cette personne malade peut être
16 soignée ». C'était ce qui avait été interprété et qui est une répétition de ce qui a déjà
17 été dit.

18 Q. [12:37:47] Très bien. Tournez la page et prenez la ligne 563. Pouvez-vous
19 rapidement parcourir le paragraphe en acholi et nous dire ce que cela veut dire pour
20 vous ?

21 *(Le témoin s'exécute)*

22 R. [12:38:33] Ici, nous avons quelque chose que Dominic a dit à Kony. Personne ne
23 veut dire la vérité, il n'y a personne qui dit la de vérité. Cela veut dire qu'il ne trouve
24 aucun civil en qui on pourrait avoir confiance, ou de civils qui les écouterait.
25 Alors, là, il fait référence à la conversation dont je viens de vous parler, à savoir dès
26 que les civils le voient ou les voient, ils prennent la fuite. C'est exactement ce dont il
27 s'agit ici, quand je lis ça, mot à mot. C'est exactement ce que ça veut dire.

28 Q. [12:39:19] Très bien. Alors, dernière question pour ce... ce morceau-ci de

1 retranscription. La ligne 569 où vous avez apporté des corrections, est-ce que vous
2 pourriez nous dire ce que veut dire la phrase, en définitive, après correction ?

3 R. [12:39:39] « *Igolo ki kulo* », c'est un jargon de l'ARS. « *golo* » veut dire « aller
4 chercher », « rassembler » ; « *golo mining (phon.)* »... « *golo* » veut dire « rassembler les
5 gens ». Ça peut aussi vouloir dire ou représenter ce que l'on dit quand on accueille
6 quelqu'un, une salutation. Donc, le tout dépend du contexte, en fin de compte. Donc,
7 « *golo* » ça peut être une salutation, mais ça veut... ça peut aussi être utilisé pour
8 rassembler un groupe pour une réunion ; le tout dépend du contexte. Ici, c'est
9 « *igolo ki kulo* ». Alors, ici, dans ce contexte-ci, l'information que j'ai vérifiée... En fait,
10 il se fait qu'ils sont en train de parler de ce qu'ils vont rassembler qui n'est pas bon.
11 Bon, c'est ça que j'ai corrigé. Je n'ai pas tout corrigé, j'ai juste corrigé cela.

12 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:41:01] (*intervention non interprétée*)

13 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:41:08] Votre micro, Monsieur le
14 Procureur, s'il vous plaît.

15 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:41:11]

16 Q. [12:41:12] Bien. Après avoir entendu les deux extraits d'enregistrement et après
17 avoir vu cette retranscription, dans quelle mesure pouvez-vous dire que nous avons
18 ici le reflet fidèle et précis de ce que vous avez entendu ?

19 R. [12:41:28] Pour moi, ça le reflète bien, c'est identique. On ne peut pas passer mot à
20 mot, mais ce que je vois ici, c'est ce qui a été enregistré, mais je peux pas vous répéter
21 mot à mot ce qui a été enregistré, mais il y a pas beaucoup de différences, s'il y en a.

22 Q. [12:41:57] Très bien. Passons alors à l'enregistrement suivant.

23 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:42:03] L'ERN, c'est 0239-0112. Sur la piste 2 de
24 la 12^e mn 49 à la 15^e mn 46.

25 (*Diffusion d'une bande audio*)

26 Q. [12:45:31] Monsieur le témoin, quelles sont les voix que vous avez entendues et
27 qu'ont-ils dit ?

28 R. [12:45:52] Merci. En fait, c'était Kony lui-même et Otti. En fait, Kony disait à Otti

1 qu'il était temps de récompenser les bons travailleurs. Alors il l'informait comment il
2 avait l'intention de... d'offrir ces promotions, que quand il aurait le temps, il les
3 publierait mais que, entre-temps, il les annoncerait déjà à la radio. Et il disait que
4 chacune des personnes qui allait être citée grimperait d'un échelon. Par exemple, si
5 vous étiez deuxième lieutenant, si vous entendez votre nom à la radio, eh bien, cette
6 personne-là sait que, d'emblée, elle est promue au poste de lieutenant. Et si
7 quelqu'un était capitaine et que vous entendez le nom, votre nom, à ce moment-là,
8 vous êtes promu et vous devenez major. Et donc, en l'occurrence, il a commencé par
9 lui-même puisque tout le monde connaissait son rang. Il allait commencer cette liste
10 de promotions en commençant par lui-même et en donnant tous les noms qui... tous
11 les officiers qui bénéficieraient de cette promotion en commençant par lui-même,
12 donc.

13 Donc, il s'est promu au rang de général... donc il s'est autopromu au rang de général
14 puis Labal... Lakati a été aussi promu, et puis Tulu... (*correction de l'interprète*) c'était
15 Lakati qui a été promu, et puis Tulu (*phon.*) que l'on appelait aussi « boîte à outils »,
16 en fait.

17 Et puis il y avait une quatrième personne qui était Ocen, qui était un opérateur
18 radio ; puis la cinquième personne, c'était Ocan Labongo ; la sixième personne,
19 c'était Dominic, mais quand il a fait référence à Dominic, il a dit Odomi, mais enfin
20 bon, c'est... c'est... c'est le même. Et puis il y a eu Michael. Alors, Michael je ne sais
21 pas quel était son rang, je suis pas sûr, mais enfin, il a été promu, tout comme Okot
22 Odek — ça, c'était la huitième personne à être promue.

23 La neuvième c'était Kwo Yelo, qui était le lieutenant Kano et qui est devenu
24 lieutenant-colonel ; et puis il y avait aussi un opérateur radio qui a été promu... un
25 promoteur (*phon.*) radio de l'ARS qui était lieutenant-colonel ; il était déjà major et il
26 est devenu lieutenant-colonel.

27 Et puis la dernière personne à être promue, c'était Vincent Otti. Il était très, très
28 content, très satisfait et puis on l'entend rire, d'ailleurs ; il était très satisfait de sa

1 promotion.

2 Et c'est ce dont j'ai entendu parler sur cet enregistrement.

3 Q. [12:49:46] Est-ce que vous pouvez nous confirmer que la personne qui lisait ces
4 noms était, à chaque fois, Joseph Kony ?

5 R. [12:49:57] Comme je l'ai dit précédemment, Kony et son opérateur radio avaient
6 des voix fort semblables. Cela pourrait être l'un ou l'autre parce que, quand ils ne
7 parlent pas longtemps, c'est très difficile de faire la différence entre les deux voix.
8 Mais en tous les cas, les instructions venaient de Kony.

9 Q. [12:50:27] Très bien.

10 Pouvez-vous passer à l'onglet 22, je vous prie ?

11 *(Le témoin s'exécute)*

12 Avec une cote ERN 0248-0143 et je vous invite à prendre les pages 0143, 0179 jusqu'à
13 la page 0182.

14 Monsieur le témoin, pouvez-vous confirmer que c'est bien votre signature que l'on
15 retrouve sur la première page ?

16 R. [12:51:12] *(Intervention non interprétée)*

17 Q. [12:51:19] Pouvez-vous tourner la page, je vous prie, Monsieur le témoin ?

18 Juste pour le procès-verbal, vous vous... vous avez peut-être constaté que les pistes
19 et les minutes que j'ai lues ne correspondent pas à ce que nous avons ici écrit de
20 manière manuscrite sur la retranscription. C'est parce que la cassette audio ou
21 l'enregistrement audio que nous vous avons fait passer était une version améliorée.

22 Or, justement, dans la version d'origine, il y a 16 minutes de blanc que nous avons
23 supprimées. Et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de correspondance entre les
24 minutes d'origine et celles que nous avons ici. À l'origine, nous étions à 28 mn 09
25 jusqu'à 31:08 et c'est ce que nous avons d'ailleurs expliqué dans la déclaration P-
26 0242 avec une cote ERN 0268-0333 *(phon.)* au paragraphe 60.

27 Monsieur le témoin, je vous invite à prendre la page 0179, le bas de la page. Nous
28 avons là un paragraphe en parallèle à... aux minutes qui sont indiquées par vous-

1 même, d'ailleurs, 00:29 minutes ou 08:49 (*phon.*)... (*correction de l'interprète*)
2 08:49 (*phon.*) et nous avons... vous l'avez d'abord mis quand il y avait déjà des étoiles
3 et c'est surligné.

4 Alors, pouvez-vous nous expliquer ce que veut dire ce paragraphe-là et celui qui...
5 qui le suit ?

6 R. [12:53:16] En fait, c'était à ce moment-là que Kony était sur le point de commencer
7 à parler et il a déclaré, par exemple : « S'il y a une étoile... Quand on a une étoile,
8 c'est parce qu'on est deuxième lieutenant. Donc quand on a déjà une étoile, à ce
9 moment-là, on est sous-lieutenant. Donc, si vous avez une étoile dans vos galons, en
10 quelque sorte, c'est que vous êtes sous-lieutenant et, donc, vous recevez une
11 promotion. »

12 Je ne sais pas si vous avez été à l'armée, mais si vous avez été à l'armée, vous le
13 savez. Si vous avez un rang, à chaque fois, vous recevez une étoile de plus. Et c'est
14 comme ça qu'il décrivait la promotion qu'il allait annoncer.

15 Q. [12:54:20] Très bien.

16 Pouvez-vous tourner la page, à peu près à... à mi-hauteur de cette page. Nous avons
17 les minutes qui sont notées 29 mn 30, en... À ce niveau-là nous avons
18 numéro 3 « Odulu, *over.* »

19 Alors, est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce que nous avons là devrait être
20 plutôt écrit « Otulu (*phon.*) », comme vous nous l'avez dit, d'ailleurs, dans votre
21 résumé ?

22 R. [12:54:55] Oui, c'est Tulu ou bien « Boîte à outils », « Toolbox » en anglais. Ici ce
23 qu'on a dans cette retranscription-ci n'est pas correct. Ce n'est pas Odulu, mais c'est
24 Tulu.

25 Q. [12:55:12] Monsieur le témoin, maintenant que vous avez vu cette retranscription,
26 est-ce que, pour vous, elle correspond à ce que vous avez entendu de manière
27 exacte ?

28 R. [12:55:20] Oui, c'est exactement pareil. Exactement pareil.

1 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:55:28] Monsieur le Président, il nous reste
2 deux enregistrements. Je ne pense pas qu'on va pouvoir les faire avant de terminer,
3 même pas « l'une » des deux.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:55:37] D'après vos
5 estimations, ça prendra combien de temps de passer ces deux enregistrements en
6 revue ?

7 M. ELDERFIELD (interprétation) : [12:55:46] Je pense 15 minutes ; tout au plus
8 20 minutes.

9 *(Discussion entre les juges sur le siège et leurs assistants)*

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:56:07] La question qui se
11 pose, c'est que... en fait, je me tourne vers la Défense.

12 Est-ce que vous est en mesure de commencer aujourd'hui ou est-ce que vous nous
13 dites que vous voulez commencer demain ? C'est... En toute franchise. Comment
14 voyez-vous la chose ?

15 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [12:56:31] Monsieur le Président, je crois
16 qu'on est en mesure de commencer demain.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:56:39] Très bien.

18 Alors, on va faire la pause et on reprendra pour une demi-heure après la pause.
19 Donc, on se retrouve à 14 h 30 pour une demi-heure.

20 M. L'HUISSIER : [12:56:51] Veuillez vous lever.

21 *(L'audience est suspendue à 12 h 56)*

22 *(L'audience est reprise en public à 14 h 32)*

23 M. L'HUISSIER : [14:32:13] Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

24 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:32:34] Monsieur Elderfield,
26 si j'ai bien compris, avant la pause, il nous reste deux enregistrements audio ? C'est à
27 vous.

28 M. ELDERFIELD (interprétation) : [14:32:50] En effet, Monsieur le Président.

1 L'ERN de « cet » premier audio est 0047-0026 et je vais prendre la première piste de
2 17:27 à 19:39. On vous passe l'enregistrement maintenant, Monsieur le témoin.

3 (*Diffusion d'une bande audio*)

4 Q. [14:35:31] Monsieur le témoin, quelles sont les voix que vous avez reconnues et de
5 quoi parlaient-ils ?

6 R. [14:35:55] Merci. En fait, au début, il y a eu plusieurs personnes qui parlaient, il y
7 avait des « Echo », « 5 Echo », ils étaient plusieurs. Ce qui revient à ce que je vous
8 avais déjà dit précédemment, à savoir que nous avons ici un ordre qui avait été
9 donné par Kony, donc Kony s'adressait à tous, donc il lance un appel pour qu'ils
10 écoutent et qu'ils reçoivent la communication — d'autant que celle-ci a été envoyée à
11 toutes les unités. Kony a donc lancé l'ordre, puis... à Otti, et ce, à tous les
12 commandants qui étaient sur antenne et qui pouvaient entendre le message. Et Kony
13 a déclaré que quoi que ce soit, que ce soit une mission ou autre chose, que l'ARS
14 envisageait de faire, il ne voulait pas que les messages passent clairement sur
15 antenne, du style « Ah, j'ai été à Adek (*phon.*) et j'ai attaqué » ou bien « J'ai été à
16 Awere et j'ai attaqué » ou quel que soit le lieu, d'ailleurs ; que l'ARS ne devait donc
17 pas du tout envoyer des messages de la sorte en clair sur antenne. Parce que si l'ARS
18 attaque un lieu et blesse des gens et en parle ouvertement sur antenne, le
19 gouvernement ougandais — et là il a fait référence à Museveni qui était Président
20 de... de l'Ouganda —, il a dit, donc : « Bon, ben, écoutez, à ce moment-là, le
21 gouvernement sait que c'est l'ARS qui commet ces atrocités. » Donc, ces opérations,
22 quelles qu'elles soient, quand elles sont lancées, ne peuvent pas être évoquées sur
23 antenne en clair. Et donc, si vous allez sur le terrain, si vous avez une mission, vous
24 ne pouvez pas envoyer cette information en clair sur antenne, mais plutôt remonter
25 jusqu'à Otti via les commandants ou le... les commandants militaires ou les officiers
26 supérieurs. Ils sont les bénéficiaires de ces messages, normalement.

27 Alors, donc, ici, c'était un message de Kony. Il n'a pas fait référence à un
28 commandant particulier en le citant nommément, non, il s'adressait... il s'adressait à

1 tous ses commandants. Parce que, d'après ce qu'il a dit, il s'est... il s'est rendu
2 compte que certains commandants ARS s'étaient déjà organisés pour parler à
3 certains moments, lors de ces conférences radio et il entendait certains d'entre eux
4 dire : « Bon, ben, écoutez, on se retrouve à 10 heures ou à une autre heure », mais ça
5 ne correspondait pas aux heures prévues pour l'ARS qui étaient 9, 11, 16 et 18. Donc,
6 ceux qui prennent l'antenne et se parlent en dehors des heures prévues, finalement,
7 permettaient que leurs communications soient plus facilement interceptées. En effet,
8 quand ils parlent au moment où c'est pas prévu, ils parlent en langue ouverte et
9 naturelle qui peut être facilement interceptée — en langage vernaculaire — et ça, ça
10 peut être intercepté et compris. Et donc, il a bien mis en garde tous ceux qui
11 écoutaient de ne jamais commencer à parler en dehors des heures prévues.

12 Il a également précisé que s'il devait y avoir un problème de fréquence ou bien si
13 une fréquence n'est pas suffisamment claire pour tous et que, donc, il y avait des
14 soucis, il devait envoyer un message au supérieur pour que tout le monde puisse
15 changer et se rebrancher sur le même canal, le même nouveau canal, et que tous
16 puissent entendre la communication. Donc, ça, c'est le message que Kony avait
17 envoyé. Et puis, ils ont tous fait remarquer qu'ils avaient bien entendu le message,
18 compris et reçu. Voilà, c'est ce que j'ai entendu dans cet enregistrement, merci
19 beaucoup.

20 Q. [14:40:35] Très bien. Pouvez-vous ouvrir votre classeur et prendre l'onglet 23 ?

21 M. ELDERFIELD (interprétation) : [14:40:39] Nous avons une cote ERN 0132-0174, et
22 nous avons plusieurs pages puisque, dans ce classeur, nous avons les pages 0174,
23 0179, 0180 et 0181.

24 Q. [14:41:05] Monsieur le témoin, est-ce que vous pouvez voir vos initiales en bas, à
25 gauche de la première page ?

26 R. [14:41:16] Oui. Oui, oui, je... je « le » vois.

27 Q. [14:41:24] Pouvez-vous tourner la page, Monsieur le témoin, et vous concentrer
28 sur le milieu de la page, à hauteur de l'indication « 17 mn 28 s », mais à gauche ?

1 Nous avons là une inscription manuscrite. Pouvez-vous d'abord nous dire ce que
2 veut dire « 5 Echo tye » ?

3 R. [14:42:05] « 5 Echo tye » ou « tey » (*phon.*). Si je me souviens bien, 5 Echo c'était un
4 des commandants. Il y en avait deux qui utilisaient le même indicatif, en fait. Il y
5 avait, en fait, Nayenu (*phon.*) et Bogi. Tous deux utilisaient le même indicatif. Ici, en
6 l'occurrence, dans cet enregistrement — peut-être qu'on peut le repasser —, je pense
7 que c'est soit Bogi, soit Nyero. Leurs voix sont quand même assez semblables. Et
8 quand il y a eu quelques corrections, là, quand on voit « 3 Vita », ce n'est pas « 3 », ça
9 devrait être « 2 Vita ». C'est plutôt Victor, avec V-I-C-T-O-R. Ce n'est pas « Vita »,
10 mais « Victor », donc, quand on a « 2 Vita », on doit remplacer par « 2 Victor », et
11 « 2 Victor » correspond à Odhiambo. C'était simplement, pour les commandants,
12 une manière d'indiquer de... une manière d'indiquer qu'ils étaient présents et qu'ils
13 écoutaient la conversation, donc qu'ils participaient à cet échange sur antenne et
14 recevaient le message de Kony. Donc on répétait les noms et ils attestaient de leur
15 présence. Merci.

16 Q. [14:43:31] Et qu'en est-il des autres notes manuscrites sur cette même page ?
17 Quand on a « Zero Bravo tye » et « Zero 2 » ? À qui correspondent ces indicatifs-là,
18 pourriez-vous le dire à la Chambre ?

19 R. [14:43:56] « Zero Bravo » correspond à Ocan Nono Labongo. Ocan — pardon —
20 Nono Labongo, oui, il y en avait plusieurs, c'est vrai. Vous savez, c'est... c'est un peu
21 vieux, mais si je revois tout ça sur le TONFAS, les choses seront plus claires.
22 Si j'entends une voix, je la reconnais. Donc, je pourrais, à l'écoute, reconnaître les
23 voix. Et c'est ça, d'ailleurs, que j'ai fait, que j'ai repris dans ce dossier.

24 Q. [14:44:38] Et « 02 » que vous avez également indiqué ici — « 02 » ?

25 R. [14:44:45] « 02 », c'était Abudema. Abudema utilisait cet indicatif « 02 », et Ocen
26 utilisait le même indicatif, Ocen, signaleur (*phon.*)... le... l'opérateur radio Ocen.
27 Et comme je vous l'ai dit, dans l'ARS, c'est vrai que tout le monde a un indicatif... un
28 indicatif peut servir deux personnes. Donc, si vous avez Ocen et Abudema, qu'ils ont

1 tous les deux le même indicatif, eh bien, ils vont, tous les deux, faire référence à
2 « 02 ». Donc, un seul indicatif peut faire référence à l'un ou l'autre.

3 Q. [14:45:33] Pouvez-vous tourner la page, Monsieur le témoin ? Et nous voyons que
4 la toute première phrase ici, en haut de la page : « Tout lieu où quelqu'un aurait, à
5 un moment ou à un autre, travaillé, vous ne devez jamais ni citer ni corriger le nom
6 précis de ces lieux. » Que veut dire « un lieu » dans le jargon de l'ARS, Monsieur le
7 témoin ?

8 R. [14:46:09] Kony était, comme je viens de l'expliquer d'ailleurs, en train de donner
9 des instructions. Donc, il disait à l'ARS que ceux qui travaillaient sur un site... Ben, le
10 travail, c'était kidnapper des gens, les brûler, les tuer, brûler des voitures, brûler des
11 maisons, tout ça, c'est du travail. Tuer des gens, incendier des voitures, kidnapper la
12 population, tout ça, c'est du travail pour l'ARS.

13 Et donc, quand il parle du travail, c'est cela. Donc, si vous envoyez un rapport, eh
14 bien, envoyez-le d'une certaine manière à ce que vous puissiez faire référence à ce
15 travail, sachant que ce travail, c'est pas du bon travail, c'est du mauvais travail.

16 Merci.

17 Q. [14:47:13] Pouvez-vous tourner la page, une fois de plus ?

18 *(Le témoin s'exécute)*

19 Et au cinquième paragraphe, je peux lire... Bon, cinquième paragraphe, en
20 commençant du bas : « Tous ces plans ou ces réunions ne peuvent être préparés que
21 dans la maison ou le lieu qui... que nous avons préparé et qu'on ne peut pas aller
22 dans une maison ou un lieu spécial que celui que nous avons préparé. » Pouvez-
23 vous expliquer à la Chambre ce que l'on veut dire par « maison » ou... ou « lieu » ?

24 R. [14:47:50] Merci.

25 Eh bien, écoutez, tout ça revient à ce que je viens de vous expliquer un peu plus tôt,
26 à savoir, quand Kony parle d'une maison, il ne parle pas d'une maison ou d'une
27 construction. N'oublions pas qu'ils sont en train de parler sur antenne, et ces canaux
28 ont cinq chiffres. Je vais vous donner un exemple. Nous avons 78200 ; ça, c'est le

1 premier canal, et on y fera référence comme étant un bâtiment. Le deuxième,
2 89240 — ce sont des exemples que je vous donne. Et donc, quand Kony faisait
3 référence aux canaux, donc, quand ils doivent parler à un moment bien prévu, ils
4 doivent parler sur le canal... Par exemple, l'ARS qui va parler sur le canal 89240,
5 quand Kony fait référence à ceux qui doivent téléphoner à l'heure qui est prévue et
6 qui vont parler sur le canal 7 quelque chose, s'il y a un problème, comme l'explique
7 Kony, ces gens doivent expliquer qu'il y a un problème et que tout le monde change
8 de canal. Et alors, à ce moment-là, tout le monde passe au suivant qui est le 89, et
9 cetera. Et donc, quand il parle de canaux, il parle de canaux pendant les
10 communications.

11 Q. [14:49:34] Monsieur le témoin, après avoir parcouru cette retranscription une
12 nouvelle fois, dans quelle mesure pouvez-vous dire que « celui-ci » est une
13 retranscription exacte et précise de la conversation entendue ?

14 R. [14:49:50] Oui, c'est précis, c'est exact. Merci.

15 Q. [14:49:54] Très bien.

16 M. ELDERFIELD (interprétation) : [14:49:55] On passe à ce dernier enregistrement
17 dont l'ERN est 0239-0062. Alors, nous avons la piste 2 de la 20e mn 50 s à la 26 mn...
18 26e mn 59... (*correction de l'interprète*) de la 24e minute.

19 (*Diffusion d'une bande audio*)

20 Q. [14:52:56] Monsieur le témoin, quelles sont les voix que vous avez reconnues et de
21 quoi parlaient-ils ?

22 R. [14:53:07] Merci.

23 La communication était entre Abudema et Kony lui-même. Adema... Abudema,
24 pardon, au début, a expliqué à Kony qu'ils allaient mettre Yoweri en échec et qu'on
25 se battra jusqu'à ce qu'il soit en échec.

26 Kony répond : « Les gens disent que nous tuons les civils, mais nous ne tuons pas les
27 civils, c'est Museveni qui tue les civils. Museveni a tué tant de gens à Luwero, à un
28 moment donné, mais ce n'était pas l'ARS. ».

1 Et à ce moment-là, Abudema répond : « Quoi qu'ils disent, même s'ils disent qu'on
2 tue des civils, on devrait quand même en tuer. Il faut tuer des civils, parce que les
3 civils appuient Museveni. Et Museveni leur a donné, d'ailleurs, des fusils pour lutter
4 contre l'ARS. Ce qui veut dire que nous, l'ARS, nous n'aurons pas le temps de laisser
5 ces civils en vie, parce que si quelqu'un a une arme, un fusil, qui que ce soit,
6 quelqu'un qui est prêt à se battre, vous ne pouvez pas dire que c'est un civil ; s'il a
7 une arme en main, ce n'est plus un civil. ».

8 En ce moment-là, Abudema... plutôt, Kony dit : « Bon, il faut continuer à lutter et
9 renverser Museveni. ».

10 Abudema répond : « Si les civils ne commencent pas à appuyer l'ARS et si les civils
11 continuent à appuyer Museveni, alors il faut éradiquer tous les civils, il faut
12 purement et simplement les éradiquer. »

13 Kony répond : « C'est vrai, il y a tellement de civils. Même si vous en tuez un grand
14 nombre, vous n'arriverez jamais au bout. Vous vous souvenez ce qui s'est passé à
15 Luwero (*phon.*), vous vous souvenez que vous en aviez tué beaucoup, mais vous êtes
16 pas arrivés au bout. On n'arrivera jamais à tuer tous les civils. » Voilà, ça, c'était la
17 communication entre Kony et Abudema. C'est ça que j'ai entendu en tout cas.

18 Merci.

19 Q. [14:56:02] Monsieur le témoin, je vais reprendre un extrait de cet enregistrement
20 que je vais refaire passer.

21 M. ELDERFIELD (interprétation) : [14:56:08] Et, Monsieur le Président, il s'agit de
22 cinq secondes seulement. C'est un paragraphe.

23 Q. [14:56:15] Monsieur le témoin, puis-je vous demander de vous concentrer sur
24 l'orateur qui s'exprime dans cet extrait-ci et nous dire, par la suite, quelle est la
25 personne que vous reconnaissez ?

26 (*Diffusion d'une bande audio*)

27 Est-ce que vous pouvez nous dire qui était le premier à parler sur cet extrait
28 d'enregistrement ?

1 R. [14:57:05] C'était Abudema. On l'interpelle sous le nom de Abudema, mais son
2 vrai nom, c'est Oringa Sisto, mais son nom de combat, de guerrier, c'est Abudema.

3 Q. [14:57:29] Monsieur le témoin, ouvrez votre classeur et prenez l'onglet 24.

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 Ce que je viens de vous passer une nouvelle fois était à 25 mn 30 s à 25 mn 35 s aux
6 fins de la retranscription.

7 M. ELDERFIELD (interprétation) : [14:57:56] Et l'ERN pour cet onglet 24, c'est 0248-
8 0224. Et l'extrait que nous avons, c'est la première page 0224, puis nous avons 0251,
9 et puis nous avons 0254.

10 Q. [14:58:20] Monsieur le témoin, vous voyez la signature au bas de la première
11 page ?

12 R. [14:58:29] Oui, je vois.

13 Q. [14:58:34] Pouvez-vous tourner cette première page ?

14 *(Le témoin s'exécute)*

15 Et, Monsieur le témoin, j'aimerais que vous me confirmiez qu'à la ligne 427, les
16 initiales « JK » font référence à Joseph Kony » et, à la ligne 428, « AB » font référence
17 à « Abudema ».

18 R. [14:59:06] Oui, oui, « JK », c'est « Joseph Kony » ; « AB », c'est Abudema.

19 Q. [14:59:18] Très bien. Passez à la page suivante, s'il vous plaît.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 Et ce qui m'intéresse, c'est la ligne 435.

22 Veuillez, s'il vous plaît, lire la phrase en acholi, à voix basse, bien sûr, et vous me
23 faites savoir quand vous avez terminé.

24 *(Le témoin s'exécute)*

25 R. [14:59:56] C'est fait.

26 Q. [14:59:57] Vous vous souvenez avoir entendu ce passage dans le clip très court
27 que je viens juste de vous faire entendre — celui que vous avez entendu en
28 deuxième ?

1 R. [15:00:07] Oui, oui, c'est la même voix. C'est bien la voix que j'ai entendue et je
2 vous ai expliqué ce qui a été dit.

3 Q. [15:00:21] Lorsque vous avez expliqué ce qui avait été dit, vous avez dit que la
4 voix, c'était celle d'Abudema, mais, à la ligne 435, vous avez écrit « JK ». Vous
5 voulez le changer et dire que c'est bien Abudema qui a prononcé ces paroles ou,
6 d'après vous, est-ce que c'est bien Joseph Kony qui a prononcé ces paroles comme
7 c'est écrit sur le document que nous regardons ?

8 R. [15:00:46] Écoutez, tel que je l'ai entendu, je l'ai consigné.

9 Q. [15:00:53] Donc, vous avez entendu Joseph Kony prononcer cette phrase dans le
10 clip sonore que vous venez d'entendre ? C'était bien Joseph Kony qui parlait ?

11 R. [15:01:07] Ils ont tous parlé de Museveni, il n'y a pas qu'Abudema qui a parlé de
12 Museveni et de la lutte contre Museveni. Lui, Abudema, en a parlé ; Abudema l'a
13 répété. Kony a ensuite (*phon.*) répété. Donc... Et en plus... Ils ont un peu la même voix
14 en plus, Abudema et Kony. Donc, c'est assez difficile de savoir qui est qui. En tout
15 cas, ce qui est certain, c'est que « Museveni » a été prononcé à la fois par Abudema et
16 par Kony.

17 Q. [15:01:41] Alors, après avoir relu un peu cette transcription, vous confirmez que
18 cette transcription reflète fidèlement ce que vous avez entendu ?

19 R. [15:01:51] Oui, oui, je le confirme. C'est bien ce que j'ai entendu.

20 M. ELDERFIELD (interprétation) : [15:01:59] Monsieur le Président, je n'ai plus de
21 questions.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:02:05] Merci, Monsieur
23 Elderfield.

24 Je crois que les représentants légaux des victimes n'ont pas de questions aussi.

25 M^{me} ADONG (interprétation) : [15:02:11] Vous avez tout à fait raison, Monsieur le
26 Président, nous n'avons pas de questions à poser à ce témoin.

27 M^{me} HIRST (interprétation) : [15:02:27] Nous non plus n'avons pas de questions à
28 poser à ce témoin.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:02:33] Très bien.

2 C'est à la Défense, maintenant.

3 Et vous pourrez commencer votre contre-interrogatoire demain matin, 9 h 30. Vous

4 savez déjà que vous devez nous dire combien de... de combien de temps il vous faut.

5 Cela dit, bien sûr, ce n'est pas contraignant, nous serons un peu accommodants, ne

6 vous en faites pas. Mais de combien de temps avez-vous besoin, d'après vous ?

7 Me AYENA ODONGO (interprétation) : [15:03:03] Écoutez, le témoin semble assez

8 évasif. Donc, écoutez, je pense qu'on verra ce qu'il en est lorsqu'on y sera, mais on

9 envisage au moins deux jours.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:03:29] Bien. Merci. Cela

11 nous suffit.

12 Nous mettons un terme, donc, à l'audience de ce jour et nous reprendrons demain

13 à 9 h 30.

14 Bonne soirée.

15 M. L'HUISSIER : [15:03:50] Veuillez vous lever.

16 (L'audience est levée à 15 h 03)

17 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

18 En application des instructions de la Chambre de première instance IX,

19 ICC-02/04-01/15-497, en date du 13 juillet 2016, la version publique expurgée de la

20 transcription est enregistrée dans l'affaire.